

Le Guide

MORAINVILLIERS
BURES

2026



www.morainvilliers-bures.fr



ARRIVAGE JOURNALIER, L'EXCELLENCE DU GOÛT AU QUOTIDIEN

- FRUITS & LEGUMES
- BOUCHERIE TRADITIONNELLE
- CHARCUTERIE - TRAITEUR
- POISSONNERIE
- FROMAGERIE - CREMERIE
- EPICERIE
- CAVE



WWW.MARCHEFRAISORGEVAL.FR

POUR CONNAÎTRE NOS PROMOTIONS, ACTUALITÉS, NOUVEAUTÉS

SUIVEZ-NOUS! @MARCHEFRAISORGEVAL  



Chers tous,

Voici votre nouveau guide pratique édition 2026.

LeGuide est un support annuel qui complète les informations concernant l'actualité diffusée dans **LeMag** trimestriel.

Nous y avons regroupé toutes les informations qui nous semblent vous être utiles dans votre quotidien concernant la commune, les services municipaux, les services qui relèvent de l'intercommunalité GPS&O, les différentes formalités administratives dont la délivrance des titres, les activités proposées par les associations qui animent notre village ainsi que les professions médicales et paramédicales installées dans la commune ou qui y travaillent régulièrement. N'oubliez pas que les professions médicales et para-médicales sont une denrée rare et qu'il est important que nous les fassions vivre au sein de notre commune.

Nous vous rappelons que **LeGuide** vous est remis gratuitement grâce aux insertions publicitaires. Ces dernières vous permettent aussi de **trouver près de chez vous l'entreprise ou l'artisan dont vous avez besoin**. Avoir un professionnel à votre porte facilite le contact pour obtenir le meilleur service. Nous les remercions vivement de leur soutien. **Soyez vigilants sur tous les autres documents qui peuvent vous paraître officiels émanant de la commune ou du département mais qui ne le sont pas, et constituent des arnaques.**

Pour que cet ouvrage vous soit utile, gardez-le à portée de mains et n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques afin de le compléter et le faire évoluer chaque année.

Je vous rappelle que toute l'actualité et une multitude d'informations sont également disponibles sur **LeSite** www.morainvilliers-bures.fr ou bien encore en nous rejoignant sur notre page **Facebook** www.facebook.com/villedemorainvilliersbures ou notre compte **Instagram** [@ville_de_morainvilliers_bures](https://www.instagram.com/ville_de_morainvilliers_bures)

Des messages ponctuels sont aussi diffusés sur l'**affichage municipal** ou sur nos **panneaux numériques lumineux** au centre de Morainvilliers et de Bures.

Bonne lecture à tous.

Bien à vous tout au long de cette année 2026.

Fabienne DEVEZE
et l'équipe municipale



EDITION
2026

Directeur de la publication : Fabienne DEVEZE

Directrice éditoriale : Stéphanie MARTIN

Rédaction : Service Communication

Photographies : Service Communication, Pixabay, Adobe Stock, et M. Fabrice Cao, que nous remercions pour sa contribution.

Dépôt légal : 2e trimestre 2026

Régie publicitaire :

LVC COMMUNICATION - 01 49 39 05 85



Création et Réalisation :

ANNA DESIGN - 06 74 02 28 69



Impression :

Imprimerie POISNEUF - 02 97 22 23 40





cocciMarket
Les courses comme j'aime



NOUVEAU

À MORAINVILLERS

Votre nouvelle
supérette de proximité

OUVERTURE
À LA RENTRÉE



UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE
DES PRODUITS DE QUALITÉ
DES PRIX ACCESSIBLES

VOS COURSES DU QUOTIDIEN, TOUT PRÈS DE CHEZ VOUS



BOISSONS



FRUITS & LÉGUMES



PRODUITS FRAIS



ÉPICERIE

CARTE FIDÉLITÉ
cocci



PRODUITS SURGELÉS



PRODUITS LOCAUX



PRODUITS BIOLOGIQUES



Cumulez des points à chaque achat



Profitez d'offres et de réductions exclusives



Des avantages toute l'année



OUVERT 7/7
DE 8H00 À 20H00



2 rue la vallée Maria
78630 Morainvillers
Tel: 01.39.11.30.10



PRODUITS DE QUALITÉ
Sélectionnés avec soin



PROCHE DE VOUS
Votre magasin de confiance



PRIX BAS TOUS LES JOURS
Pour faire des économies



SERVICE SOURIANT
Votre satisfaction est notre priorité



MA COMMUNE

5	
■ Histoire et Patrimoine	6
■ Identité	9
■ Environnement et Cadre de vie	10
■ Conseil municipal	12
■ Représentants locaux	14
■ Services municipaux	15
■ Conseil municipal des jeunes	16
■ Syndicats intercommunaux et Commissions municipales	18
■ Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise	19
■ Index des rues	21
■ Plan de la ville	22

MES SERVICES

25	
■ Numéros d'urgences	26
■ Petite Enfance	27
■ Scolarité	28
■ Restauration scolaire	30
■ Péricolaire	31
■ Transports	32
■ Affaires sociales	34
■ Solidarité	35
■ Séniors	37
■ Santé	38
■ Sécurité et Opération Tranquillité Vacances	40
■ Communication municipale	42
■ Producteurs locaux	44
■ France Services	46

MES DEMARCHES

47	
■ Numéros utiles et pratiques	48
■ Civisme et Réglementation municipale	49
■ Formalités administratives	51
■ Formalités liées à l'urbanisme	54
■ Tri sélectif et Collecte des déchets	56
■ Accès à la déchetterie	57
■ Location de salles	58
■ Tarifs communaux	59

MES LOISIRS

61	
■ Lieux et équipements de loisirs	62
■ Associations de Loisirs	65
■ Associations Patriotiques	67
■ Associations d'entraides	68
■ Associations Sportives	69
■ Associations Diverses	70

INDEX DES PARTENAIRES

72



RETROUVEZ-NOUS AUSSI SUR :

MORAINVILLIERS-BURES.FR

 [FACEBOOK.COM/VILLEDEMORAINVILLIERSBURES](https://www.facebook.com/villedemorainvilliersbures)

 @VILLE_DE_MORAINVILLIERS_BURES



*Vos projets prennent
vie depuis 1983 !*

Fermeture Production
01 30 74 00 42

Fenêtres
Volets
Portes
d'entrée
Stores /
pergolas
Portails
Portes
de garage



- ✓ Installation de menuiseries sur mesure
- ✓ Showroom d'exposition

www.fermeture-production.com

46, route de Mantès à Chambourcy



**Entreprise d'Electricité
Générale**

**Rénovation / Neuf
Domotique**

**Bornes de recharge pour
véhicules**

**Eclairages intérieurs et
extérieurs**

Dépannage



06 12 05 94 44

contact@itelec.eu

www.itelec.eu

**9, rue Sainte-Catherine
78630 Orgeval**





Ma Commune

■ Histoire et Patrimoine	6
■ Identité	9
■ Environnement et Cadre de vie	10
■ Conseil municipal	12
■ Représentants locaux	14
■ Services municipaux	15
■ Conseil municipal des jeunes	16
■ Syndicats intercommunaux & Commissions municipales	18
■ Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise	19
■ Index des rues	21
■ Plan de ville	22

HISTOIRE ET PATRIMOINE



○○○
BURES,
Place du Château



○○○
MORAINVILLIERS,
La Gare

UN PEU D'HISTOIRE

Morainvilliers et Bures ont su conserver une identité verte, accueillante et apaisante avec un patrimoine enrichissant. Les industries les plus anciennes sont celles des moulins à papier et à farine.

La commune de Morainvilliers semble tirer son nom des petits cours d'eau qui y prennent leur source. Morainvilliers constitue à l'origine une seigneurie dont le château, situé non loin de l'église, a aujourd'hui disparu. Au XIV^{ème} siècle, les seigneuries de Morainvillier et de Maule sont associées par un mariage, et les barons de Maule portent alors le nom de la famille de Morainvillier. Ces deux terres sont attribuées en 1639 à Claude de Bullion, surintendant des Finances et Garde des Sceaux, puis à ses enfants. Avant la révolution de 1789, Morainvilliers faisait partie du Marquisat d'Ecquevilly et de la Prévôté de Saint-Germain-en-Laye. De 1701 à l'an cinq de la République, la commune appartenait au district dénommé la Montagne du Bon Air. Puis enfin, en 1797, elle fut réunie avec le Canton de Poissy. En 1843, Bures et Morainvilliers forment désormais une seule commune partagée par le vallon du ru d'Orgeval et la route de Quarante Sous.

Bures se situe à 3 kilomètres de Morainvilliers, de l'autre côté de la route des Quarante Sous. Pourtant, d'après certaines données des archives de Marly-le-Roi, le hameau n'aurait pas été situé au même endroit. Il se trouvait plus près d'Orgeval et fut détruit au XIV^{ème} siècle par l'orgueil du Prince Noir le fils d'Edouard III d'Angleterre. Quelques vestiges le long de la route Nationale pourraient appartenir au hameau. Au XVII^{ème} siècle, les habitants du hameau revendiquèrent une appartenance à l'un des deux villages : Orgeval et Morainvilliers. Etant à mi-chemin des deux, des inconvénients persistaient. Par une ordonnance Royale du 27 juin 1843, Bures fut rattaché à la commune de Morainvilliers.



LE BLASON DE LA COMMUNE

Depuis 1987, Morainvilliers-Bures possède de nouvelles armoiries dont le dessin et la composition ont été réalisés par Mireille LOUIS, artiste héraldiste. Rappelons que l'ancien blason de Morainvilliers figure dans l'armorial de chefs-lieux de cantons des communes de Seine-et-Oise, Tome III, paru en 1959, il a été dessiné par l'artiste héraldiste Robert LOUIS, et adopté par la commission d'héraldique de Seine-et-Oise.

Dès 1946, Robert LOUIS avait échangé une correspondance avec l'abbé Jean BELLET, curé de Morainvilliers, qui s'était intéressé aux armes sculptées en pendentif dans le chœur de l'église de Morainvilliers. Elles représentaient : un écu écartelé aux armes de deux familles : « aux 1 et 4 d'argent à 9 merlettes de sable, posées 3, 3, 2 et 1 (Morainvilliers) et parti d'argent et de gueules à la bordure de sable chargée de 10 besants d'or (Maule) ». Les armes de Morainvilliers sont aussi gravées sur le sceau de Jehan de Morainvilliers, écuyer, daté de 1488, (conservé aux Archives Nationales : D.D.2961) et sur le blason situé au pied de la statue de la Vierge dans l'église.

Il convenait donc d'unir les armes des deux familles, et de symboliser l'association de Bures à Morainvilliers, par la « Croix de l'Orme » située à Bures. Celle-ci « brochant » sur la partition. Les ornements extérieurs : châtaignier, vigne et framboisier évoquent les cultures de la commune.

NOTRE PATRIMOINE



o o o L'Église Saint-Léger

L'Église de Morainvilliers est inscrite sur l'inventaire des Monuments Historiques depuis 1937. Traditionnellement datée du second quart du XII^{ème} siècle, elle est en fait très remaniée. Son clocher serait de la fin du XVII^{ème} siècle. Avant la révolution, il était garni de quatre cloches. Aujourd'hui, il n'en reste plus qu'une qui est datée de 1500. Elle porte le nom de LEGER du nom du titulaire de l'église. Nous trouvons les armoiries des Seigneurs de Morainvilliers et de Maule sur la vouite de la chapelle de la Vierge et dans le cœur de l'église. En 1787, il faut bâtir un mur de refend entre les deux vaisseaux de la nef latérale à cause d'un pilier défaillant. Anne de PLAINESSEVETTE, châtelaine de Benainvilliers, en pose la première pierre. Cette pierre gravée est désormais fixée sur le mur occidental, à l'intérieur de l'église.



o o o Le Château de Benainvilliers

Datant du XVII^{ème} siècle, il est le plus ancien Château de la commune. Son parc aurait été tracé par Lenôtre, jardinier du roi. Il appartenait à M. et Mme BEDEL (des Déménagements BEDEL) qui l'avaient mis à disposition de l'Association des Dames Françaises dont Madame BEDEL était membre active. Cette association avait pour but de le transformer en hôpital auxiliaire pour la convalescence d'officiers blessés au front. Ils étaient envoyés par les hôtels Meurice et Ritz qui, eux aussi, étaient devenus hôpitaux militaires pour officiers.



o o o Le Lavoir des Marottes

Le 18 juin 1887, le Conseil Municipal de la commune de Morainvilliers s'était réuni pour délibérer sur la nécessité de clore et de couvrir le lavoir dit « des Marottes ». Ce lavoir était utilisé par tout un quartier important de la commune où les laveuses étaient trop exposées aux ardeurs du soleil en été et aux vents froids du nord l'hiver. Le projet fut adopté.

En 2003, un projet de restauration du lavoir a été réalisé par l'Association « L'eau Vive » sous la présidence de M. GOMBERT. Le chantier a duré près de quatre années et s'est achevé au mois de juin 2007. Il a représenté 6000 heures de bénévolat et un coût total de 7000 euros. Il existait autrefois plusieurs lavoirs dont l'un dit « des Alluets » car il était utilisé par les femmes de ce village voisin qui venaient y laver leur linge, l'eau étant rare sur le plateau.



o o o Le Château St André à Bures

Il a été reconstruit en 1817 pour Félix GONSE, sa famille étant propriétaire du domaine depuis la fin de l'Ancien Régime. Le parc fut créé au cours du 19^e siècle. La chapelle fut ajoutée par l'entrepreneur Alphonse DORE en 1909, de l'autre côté de la rue Sainte-Anne, pour Madame WITHCOMB.



Le Château Davillier

Le château Davillier est une ancienne maison bourgeoise du XIX^e siècle, témoin de l'histoire du village.

En 2021, la commune en devient propriétaire et après rénovation, en novembre 2022, y installe la Mairie de Morainvilliers-Bures.



Ancien presbytère

Située au chevet de l'église, cette maison sert de presbytère jusqu'à la Révolution. Vendue comme bien national, elle est achetée par M. MIGNOT et remaniée au cours du XIX^e siècle. Comme il n'y a plus de presbytère, une autre maison est offerte en 1820 par Mademoiselle de PLAINSEVETTE, du château de Bénainvilliers.



Château du Val Joli à Bures

Ce château, situé au fond d'une petite propriété, fut acheté au XIX^e siècle (vers 1876) par Madame Gabrielle ELLUINI. Ce château connu sous le nom du « Val Joli » s'appelait également « le Val Gaby » en l'honneur de sa propriétaire. Étant inhabité depuis un certain moment, elle le fit reconstruire en 1878.



Four à briques

Découvert et restauré par l'actuel propriétaire, ce four servait autrefois à la cuisson des briques et des tuiles. C'est une grande cahute à deux niveaux dont la partie supérieure est arrondie. Ses murs épais sont garnis, à l'intérieur, de terre réfractaire.



Les Croix

Il existe plusieurs sortes de croix : les croix de village proches de l'église, les croix de cimetières, les croix de limites ou de bornage, les croix de missions et les croix de chemins et de carrefours.

La Croix Paquet et la Croix Boissec furent bénite le 8 avril 1776 par le curé ESNAULT afin de protéger les chemins.

La Croix Paquet se situait à l'angle de la route de Montamets et d'un chemin, il n'en reste plus que le socle en pierre. Quant à la Croix Boissec il n'en reste rien.

En allant sur le hameau de Bures, il existe toujours une Croix en pierre située sur le talus de la route, c'est la Croix de l'Orme. Une anecdote raconte que la propriétaire du Château du Val Joly y déposait dans une cavité de l'argent en allant à la messe.

IDENTITÉ



MORAINVILLIERS

BURES - Commune de MORAINVILLIERS

Superficie de la commune : 724 hectares

Les habitants : Les Morainvillois et Les Burois

Maire : Fabienne DEVEZE

Population : 3120 habitants au 22 janvier 2026

Nombre d'électeurs : 2196 au 28 février 2026

Code INSEE : 78431

Code postal : 78630

Budget primitif 2026 :

Fonctionnement : 3 599 497 €

Investissement : 1 349 873 €

“ **80%**
du territoire

=

espaces paysagers
et agricoles,
de vergers et
de maraîchers,
coteaux boisés. ”



o o o La situation

- A 30 km à l'ouest de Paris.
- A moins de 10 km de Poissy (chef-lieu de canton), 41 274 habitants.
- A 15 km de Saint Germain en Laye (chef-lieu d'arrondissement), 47 628 habitants (incluant Fourqueux).
- A 30 km de Mantes la Jolie, 43 683 habitants.

Délimitée par Vernouillet / les Alluets-le-Roi / Orgeval / Ecquevilly / Chapet et entaillée par les grandes infrastructures (A13 et RD 113) ainsi que la vallée du ru d'Orgeval, la commune est scindée en 2 hameaux : Morainvilliers et Bures.



o o o Les accès

- L' A13, accès les plus proches : échangeur de Poissy et échangeur des Mureaux.
- La RD 113.
- La route de la Vallée Maria (ancienne RD 69) vers le bourg de Morainvilliers se continue par la Rue de la Croix de L'Orme vers Bures.
- L' A14, liaison Orgeval – La Défense, sortie Poissy-Orgeval puis RD 113.

Un réseau de circulations douces (cyclables, piétonnes, ou équestres) non balisé existe sur le territoire communal.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE



o o o Préservation de notre environnement

Morainvilliers-Bures s'inscrit dans une démarche de développement durable. La commune a fait le choix du zéro produits phytosanitaires dans le désherbage, de la récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage, du passage à la motorisation électrique pour le véhicule des services techniques, du fauchage tardif, de la mise en place d'hôtels à insectes, de noues végétalisées, de prairies fleuries (autour de la mare derrière la Mairie ou le long de la sente piétonne Rue de la Vallée Maria), l'utilisation de plantes peu gourmandes en eau dans le respect de la biodiversité environnante.





Les entités paysagères

La commune a su préserver un environnement naturel de qualité. Orienté nord-ouest / sud-est, le territoire communal est marqué par une forte présence d'espaces naturels et d'espaces verts préservés : plaine agricole composée de cultures céréalières, maraichères et arboricoles, coulée verte traversant la Zac des Grands Saules sur Morainvilliers, parc autour de la Mairie, pelouse et stade de foot à Bures.



Le réseau hydrographique

Bassin versant de la Seine intermédiaire. Le réseau hydrographique est constitué par le ru d'Orgeval, qui traverse la commune en son centre et est à l'origine du talweg scindant le territoire communal. Ce ru rejoint la Seine au nord. 3 affluents : le ru de Bréval qui forme la limite avec Orgeval, le ru de la Vallée Maria et le ru des Fonds de Romainville sur Ecquevilly.



Une eau potable de qualité

A Morainvilliers-Bures, l'eau est issue de la nappe phréatique de la Craie et est traitée ensuite par l'usine de Flins-Aubergenville. Cette eau, naturellement très calcaire, a une dureté de 35°F. Quand il est trop présent dans l'eau, le calcaire génère des nuisances contrairement à une eau douce (dureté inférieure à 20°F). Pour résorber les nuisances liées au calcaire, et pour répondre à une attente massive des usagers, l'intercommunalité a demandé à SUEZ de mettre en œuvre un procédé centralisé de décarbonatation, consistant à enlever le calcaire en excès dès l'étape de production d'eau potable.

Depuis le 1^{er} juillet 2018, la décarbonatation collective est effective. Il n'est pas nécessaire d'avoir un adoucisseur d'eau individuel et les appareils électroménagers doivent être réglés en fonction de la dureté de l'eau (19-20).

Régulièrement, l'Agence Régionale de la Santé (l'ARS) Ile-de-France analyse la qualité de l'eau.



Dispositif d'aide à la lutte contre le frelon asiatique

Le conseil municipal, lors de la séance du 3 juin 2019, a décidé d'attribuer une participation financière aux propriétaires ou occupants d'un lieu privé de la commune devant procéder à la destruction d'un nid de frelons asiatiques sur leur propriété. Cette aide, à hauteur de 50% des frais engagés, est plafonnée à 150 € par facture. Elle n'est accordée que si la destruction est assurée par une entreprise spécialisée et chartée (liste sur demande en Mairie) et sur présentation de la facture acquittée. Classée « danger sanitaire » pour les abeilles domestiques et « espèce exotique envahissante » préoccupante, cette espèce représente un réel danger pour la survie des ruchers mais aussi pour d'autres pollinisateurs menaçant ainsi l'apiculture, l'arboriculture et la biodiversité.



CONSEIL MUNICIPAL



Fabienne DEVEZE – Maire



Sylvie DAVID - 1^{er} adjoint
Adjointe à l'Urbanisme, Travaux
Maîtrise d'Ouvrage.



Julien LORENZO - 2^{ème} Adjoint
Adjoint aux Travaux,
Espaces verts, Environnement,
Sécurité et Mobilités.



Stéphanie DUPUIS - 3^{ème} adjoint
Adjointe au Scolaire
et à la Petite Enfance.



Pierre ALEGRE de la SOUJEOLE - 4^{ème} adjoint
Adjoint aux Finances,
Recherche de financements.



Stéphanie MARTIN - 5^{ème} adjoint
Adjointe à la Communication.



Sylvie CANDONI
Déléguée aux Animations
Culturelles et Sportives,
Relation avec les associations.



Marie-Christine APCHIN
Déléguée aux Affaires Sociales,
Animation du CCAS,
Affectation logements sociaux,
Actions en faveur des séniors.



Palmira ANDRADE
Conseillère municipale



Johnny ARNOUX
Conseiller municipal



Dominique BOURGEOIS
Conseiller municipal



Axel CARREE
Conseiller municipal



Antoine DELABI
Conseiller municipal



Frédéric GOUNEAU
Conseiller municipal



Bruno LEDUC
Conseiller municipal



Carine LERNOULD
Conseillère municipale



Philippe MAILLARD
Conseiller municipal



Juliette MAYEUR
Conseillère municipale



Julien MONNIER
Conseiller municipal



Virginie PERRODOUX
Conseillère municipale



Dominique RAULT
Conseiller municipal



Gabrielle SANNA-THOMAS
Conseillère municipale



Vanessa THEBOUL
Conseillère municipale

REPRÉSENTANTS LOCAUX



○○○ Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O)



Présidente : Cécile ZAMMIT-POPESCU
www.gpseo.fr

○○○ Département des Yvelines



Président du Conseil Départemental : Pierre BEDIER
Conseillers départementaux :
Marc TOURELLE et Fabienne DEVEZE
www.yvelines.fr
Député des Yvelines : Karl OLIVE
www.assemblee-nationale.fr
Sénateurs : Marta DE CIDRAC, Gérard LARCHER,
Michel LAUGIER, Martin LEVRIER, Sophie PRIMAS, et
Ghislaine SENÉE
www.senat.fr



○○○ Région d'Île-de-France

Présidente du Conseil Régional : Valérie PECRESSE
www.iledefrance.fr

○○○ Canton de Verneuil-sur-Seine

Les Alluets-le-Roi, Crespières, Davron, Feucherolles,
Médan, Morainvilliers, Noisy-le-Roi, Orgeval,
Saint-Nom-la-Bretèche, Triel-sur-Seine, Verneuil-sur-
Seine, Vernouillet et Villennes-sur-Seine.

○○○ Préfecture de Versailles

Préfet : Frédéric ROSE
www.yvelines.pref.gouv.fr

○○○ Arrondissement : Saint-Germain-en-Laye

Sous-préfète : Mme Laetitia CESARI-GIORDANI
1²ème Circonscription des Yvelines
Secrétaire Générale : Véronique MARTINIANO

SERVICES MUNICIPAUX

QUI FAIT QUOI EN MAIRIE ?

Services administratifs



**Direction générale
des services**
Joana BARBOSA



Accueil / État Civil
Sylvie PUSCHMANN



**RH / Scolaire /
Élections**
Annabelle MONJARET



Urbanisme
Claire FROMENT



Accueil
Nathalie MERLIER



**Comptabilité /
Restauration Scolaire**
Marta COUDERC



Communication
Eugénie FARAGO

Restauration scolaire



Bures
Sabila HYDA



Morainvilliers
Isabelle STAJIC

Entretien dans les écoles

Moktaria AUMAR & Tiddar AKCHARI

Services techniques



Responsable
Christophe LAURENT



Agent technique
Manu BATISTA



Agent technique
Bryan FRAGNIERE



Agent technique
Abdoul-Karim KONATE

NOUS CONTACTER

Le maire et les élus reçoivent
sur rendez-vous.

Par téléphone : **01 39 75 87 53**
(aux horaires d'ouverture)

Par courrier :

Mairie - 6, Allée des Tilleuls - 78630 Morainvilliers

Par mail :

accueil-mairie@morainvilliers-bures.fr

Sur notre site internet :

www.morainvilliers-bures.fr

Sur RDV

Par téléphone :

01 39 75 85 90

Par mail :

franceservices1@morainvilliers-bures.fr

Voir horaires page 46

HORAIRES D'OUVERTURE

Accueil Mairie

Lundi	9h00/12h00	14h00/17h00
Mardi	9h00/12h00	-
Mercredi	9h00/12h00	-
Jeudi	9h00/12h00	14h00/18h00
Vendredi	-	14h00/17h00
Samedi	9h00/12h00	-

Service Urbanisme et Cadastre

Lundi, Mardi, Jeudi uniquement le
matin 9h00/12h00



15 JEUNES ÉLUS AU CMJ POUR REPRÉSENTER LA JEUNESSE DE LA COMMUNE !

Le Conseil Municipal des Jeunes est ouvert aux élèves de CM1/ CM2 et aux collégiens/lycéens de moins de 16 ans. **15 jeunes (8 filles et 7 garçons) composent le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)**. Il a été installé par Madame le Maire le 11 janvier 2025 pour un mandat de 2 ans.

Le CMJ est animé par Stéphanie DUPUIS, adjointe au maire, déléguée aux affaires scolaires.

Il se réunit régulièrement **le samedi matin** et propose des observations et des actions concrètes telles que : des propositions d'amélioration sur la voirie « à leur hauteur d'yeux », sur les équipements de la commune, ou encore l'organisation de rencontres intergénérationnelles et d'opérations solidaires..





Emerance BATEL
Collégienne



Noah CHOISY
Elémentaire Bures



Emeline DARMON
Collégienne



Augustin DELABI
Collégien



Estelle KOLODKINE
Collégienne



Joan LEROUX SEDDIKI
Elémentaire Morainvilliers



Mattéo PLATANIA TOSCANO
Collégien



Chloé RAMEY
Elémentaire Morainvilliers



Sofiane EL HAIMADI*
Membre d'honneur - Lycéens



Manal EL HAIMADI
Lycéenne



Justine LEBLANC
Lycéenne



Laurène LEBLANC
Collégienne



Michel ORLOV
Collégien



Juliann SABY*
Collégien



Assya SOUKI
Collégienne

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET COMMISSIONS MUNICIPALES

8

COMMISSIONS
MUNICIPALES
POUR
UN TRAVAIL
CIBLE

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

o o o **HANDI VAL DE SEINE** (Accueil des adultes handicapés)

1 Place de la Galette
78480 Verneuil sur Seine
Tel : **01 83 43 97 70**

Titulaires :

Pierre ALEGRE DE LA SOUJEOLE
Gabrielle SANNA-THOMAS

Suppléant :

Dominique RAULT
Sylvie CANDONI

o o o **S.I.V.O.M. St Germain** (Fourrière intercommunale : automobiles et animaux)

31 Route des quarante Sous
78300 Poissy
Tél. : **01 39 65 23 76**

Titulaires :

Philippe MAILLARD
Dominique RAULT

Suppléants :

Fabienne DEVEZE
Dominique BOURGEOIS

o o o **S.I.V.U. Petite enfance** (Centre multi accueil Orgeval)

7, rue du Docteur Maurer
78630 Orgeval
Tél. : **01 39 22 35 50**

Titulaires :

Virginie PERRODOUX
Stéphanie DUPUIS

Suppléants :

Fabienne DEVEZE
Marie-Christine APCHIN

o o o **Affaires scolaires**

Stéphanie DUPUIS, Marie-Christine APCHIN,
Carine LERNOULD, Philippe MAILLARD,
Palmira ANDRADE.

o o o **Animations, Relations Associations**

Sylvie CANDONI, Dominique BOURGEOIS, Gabrielle
SANNA-THOMAS, Bruno LEDUC,
Johnny ARNOUX, Dominique RAULT,
Virginie PERRODOUX, Axel CARRÉE.

o o o **Communication, Comité de Redaction**

Stéphanie MARTIN, Gabrielle SANNA-THOMAS,
Axel CARRÉE, Vanessa THEBOUL.

o o o **Finances, Tarifications**

Pierre ALEGRE DE LA SOUJEOLE, Johnny ARNOUX,
Virginie PERRODOUX, Julien MONNIER,
Stéphanie DUPUIS, Frédéric GOUNEAU,
Antoine DELABI, Julien LORENZO.

o o o **Personnel**

Pierre ALEGRE DE LA SOUJEOLE,
Stéphanie DUPUIS, Marie-Christine APCHIN.

o o o **Sécurité, Mobilités-Voirie**

Julien LORENZO, Julien MONNIER,
Vanessa THEBOUL, Frédéric GOUNEAU,
Dominique BOURGEOIS, Marie-Christine APCHIN,
Antoine DELABI, Philippe MAILLARD.

o o o **Travaux, Espaces verts, Environnement**

Julien LORENZO, Carine LERNOULD,
Juliette MAYEUR, Frédéric GOUNEAU,
Pierre ALEGRE DE LA SOUJEOLE, Antoine DELABI,
Stéphanie DUPUIS, Philippe MAILLARD,
Stéphanie MARTIN.

o o o **Urbanisme**

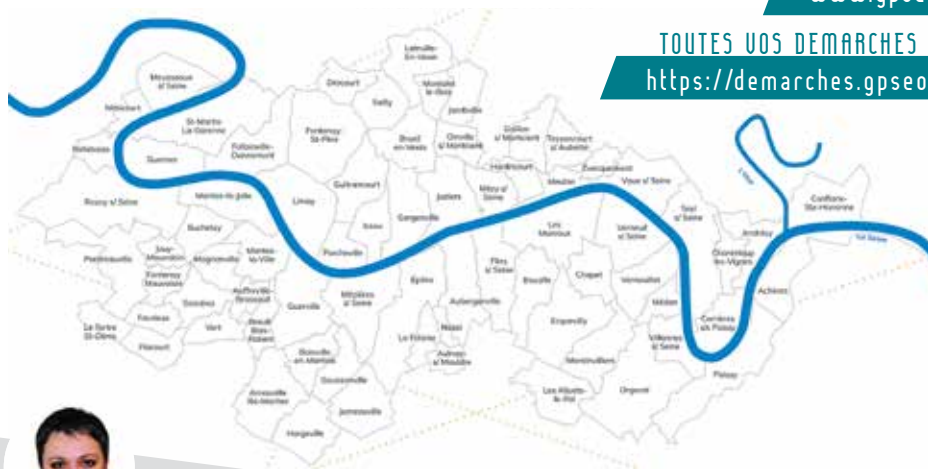
Sylvie DAVID, Johnny ARNOUX, Dominique RAULT,
Julien MONNIER, Dominique BOURGEOIS,
Antoine DELABI, Stéphanie MARTIN.

COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE (GPSEO)



TOUTE L'INFO SUR
www.gpseo.fr

TOUTES VOS DEMARCHES SUR
<https://demarches.gpseo.fr/>



Présidente : CÉCILE ZAMMIT-POPESCU

La Communauté Urbaine est présidée par Cécile ZAMMIT-POPESCU, maire de Meulan-en-Yvelines et conseillère départementale, ainsi que 15 vice-présidents, 6 conseillers délégués et 121 conseillers représentant les 73 communes de la communauté urbaine.

Issue de la fusion de 6 intercommunalités du Nord-Yvelines, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise a été créée le 1er janvier 2016. Elle regroupe près de 442 427 habitants et 73 communes sur une superficie de 500km², dont les 4 pôles urbains de Conflans Ste Honorine, Mantes-la-Jolie, les Mureaux, Poissy, des villes moyennes et 45 communes rurales de moins de 2000 habitants.

L'ORGANISATION POLITIQUE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Les décisions de la Communauté Urbaine sont prises par le conseil communautaire, organe délibérant qui réunit les 121 conseillers représentant les 73 communes qui la composent. Il se réunit en moyenne une fois par mois, lors de séances publiques. Chaque commune dispose d'un nombre de délégués calculé en fonction de sa population.

Le bureau communautaire est une instance politique d'information, de débats, d'orientation et de validation qui se réunit une fois par mois au siège de la Communauté Urbaine, à Aubergenville, entre chaque conseil communautaire. Il est composé du président, des 15 vice-présidents et des 6 conseillers délégués. Les vice-présidents et les délégués communautaires sont chargés d'une délégation sur des compétences spécifiques.

Outre la commission d'appel d'offres qui a pour rôle d'arbitrer, d'examiner et de sélectionner les candidatures dans le cadre des marchés publics, la Communauté Urbaine Grand Paris & Oise compte 5 commissions. Elles se réunissent une fois par mois. Les commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil, ainsi que les sujets entrant dans le champ de leurs compétences et émettent des avis.



1 Le développement économique et le tourisme

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
- Actions de développement économique,
- Promotion du tourisme,
- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et aux programmes des recherches.

2

La mobilité et les déplacements urbains



- Organisation de la mobilité en lien avec Île-de-France Mobilités,
- Plan de déplacements urbains (PDU).

3

Les équipements socio-culturels urbains

- Construction, aménagement, entretien et gestion, animation, d'équipements, de réseaux d'équipements ou d'établissements culturels, socio-culturels, sportifs d'intérêt communautaire.

4

L'aménagement de l'espace et l'équilibre social de l'habitat

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur,
- Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),
- Création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire,
- Constitution de réserves foncières, après avis des conseils municipaux,
- Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHi),
- Politique du logement, aides financières au logement social, actions en faveur du logement des personnes défavorisées,
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et actions de réhabilitation et de résorption de l'habitat insalubre.



5

L'espace public

- Création, aménagement et entretien de la voirie,
- Eclairage public,
- Signalisation, parcs et aires de stationnement,
- Mobilier urbain.

6

La politique de la ville

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de la ville,
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale,
- Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,
- Programmes d'actions définis dans le contrat de la ville,
- Aménagement, entretien, gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

7

L'environnement



- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI),
- Lutte contre la pollution de l'air,
- Lutte contre les nuisances sonores,
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

8

La gestion de divers services publics d'intérêt collectif

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
- Assainissement, et réseaux souterrains,
- Eau.



La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise est à votre disposition au 01 30 33 90 00 pour toute question sur la collecte de vos déchets.

INDEX DES RUES

○○○ Morainvilliers

ALLUETS (RUE DES)	B4
ANCIENNE TUILERIE (RUE DE L')	C3 - C4
BARDAURY (RUE DE LA)	B2
BICHAILLE (CHEMIN DE LA)	C3
BLES DE PRINTEMPS (ALLEE DES)	C3
CEDRE (RUE DU)	C4
CENDRIERE (RUE DE LA)	B3
CHARMILLES (RUE DES)	C4
CHEVREUILS (ALLEE DES)	B2
CLOS DE BENAINVILLIERS	B4
CLOS MORIN (RUE DU)	B2
CLOS SEVESTRE (RUE DU)	C4
COTE A DIDIER (CHEMIN DE LA)	B4
CROIX PAQUET (RUE DE LA)	B4 - C4
ÉCOLIERS (CHEMIN DES)	B3
ÉGLISE (PLACE DE L')	B3
FEUILLERAIE (IMPASSE DE LA)	B3
FONTAINETOMASSE (ALLEE DE LA)	C3
FOSSE ROUGE (RUE DE LA)	B2
FRAMBOISIERS (ALLEE DES)	C3
GRAND ORME (CHEMIN DU)	C4
GRANDE HAIE (RUE DE LA)	B2
GRANDE RUE	B2 - B3
GRANDS SAULES (RUE DES)	C3
GRAVIERS (CHEMIN DES)	C4
GRIVES (SENTE AUX)	C3
JONCS MARINS (CHEMIN DES)	B4
LAURIERS (ALLEE DES)	B3
LONGS SILLONS (RUE DES)	C3
MARE AUX CHATS (RUE DE LA)	B3 - B4
MARRONNIERS (ALLEE DES)	C4
MIRABELLES (ALLEE DES)	C3
MONTAMETS (RUE DE)	C4
MOULLE (RUELLE DU)	C3
MURGET (RUE DU)	C4
PARTERRE (CHEMIN DU)	B3
PETIT CHAMPS (RUE DU)	B3
PEUPLIERS (ALLEE DES)	C3
POISSY (CHEMIN DE)	B3 - C3
POMMERAIE (ALLEE DE LA)	C3
PRÉS SEIGNEURS (RUE DES)	B3
PRESSOIR (RUE DU)	C3

REINES CLAUDE (ALLEE DES)	B3
ROUSSEROLLE (ALLEE DE LA)	B2
SAINT-GORGON (RUE)	C4
TILLEULS (ALLEE DES)	B3
VALLEE (CHEMIN DE LA)	B4
VALLEE MARIA (RUE DE LA)	B3 - C3
VERGERS (RUE DES)	B3
VIEUX LAVOIR (RUE DU, EX ALLÉE DU)	B3 - C3

○○○ Bures

BELLEVUE (RUE DE)	E3
BOIS DE LAUNAY (RUE DU)	F1 - F2
BUAT (COTE DU)	E3
CARRIERE (MOULIN DE LA)	D3
CENTRE (RUE DU)	E3
CHAMPEAU (RUE DE)	E3
CHATEAU (PLACE DU)	E3
CHEMIN CREUX (RUE DU)	E3 - E4
CLOS (RUE DES)	E3
COUCHANT (IMPASSE DU)	F3
CRETTE (RUE DE LA)	E3
CROIX DE L'ORME (RUE DE LA)	D3 - E3
DIX ARPENTS (CHEMIN DES)	E3
ENFER (COUR D')	E3
EPINETTES (RUE DES)	E2 - E3
FONCEAUX (CHEMIN DES)	F3
FONTAINE (RUE DE LA)	F2 - F3
FONTAINE AUX GENDARMES (SENTE DE LA)	F2
FORGES (SENTE DES)	F3
GABRIELLE (ALLEE)	E4
GRANDS CHAMPS (CHEMIN DES)	E3
GRANDS JARDINS (SENTE DES)	E3
HERMITAGE (RUE DE L')	F3
LEVANT (IMPASSE DU)	F3
MARECHALE (RUE DE LA)	E3
PEPINIERE DU MOULIN	D3
PRES (RUE DES)	E3
QUARANTE SOUS (RUE DES)	D3
RESIDENCE PARIS NORMANDIE	D3
SAINTE ANNE (CHEMIN)	E3 - E4
SAINTE ANNE (RUE)	E3 - E4
SEPT ARPENTS (CHEMIN DES)	D3
VIGNES (RUE DES)	D3



- | | | | | | | | |
|--|---------------------|--|----------------------------------|--|-------------------------|--|---|
| | Mairie | | Ecole Maternelle | | Maison des Associations | | Parking |
| | Eglise | | Ecole Elémentaire | | Tennis Municipal | | Borne de recharge véhicules électriques |
| | Cimetière | | Aire de Jeux | | Stade | | Foyer d'accueil Coallia |
| | Services Techniques | | Salle Polyvalente «L'Arlesienne» | | Déchetterie | | Résidence «La Roselière» |
| | Bibliothèque | | Salle des Loisirs | | | | Station d'épuration |

POMPES FUNÈBRES PERMANENCE
ALAIN PADEL TÉLÉPHONIQUE
7J/7J - 24H/24H

MARBRIERIE FUNÉRAIRE

Organisation complète des obsèques
Inhumation - Construction de caveaux
Crémation - Transport de corps
Contrats obsèques - Monuments funéraires

1^{bis} rue du Ponceau 78580 Maule

☎ : 01 30 90 88 67 / 📠 : 06 80 63 66 94

9^{bis} rue de la République 78650 Beynes

☎ : 01 34 81 02 07 / 📠 : 06 43 07 54 44

CHAMBRE FUNÉRAIRE

CD45 - ZA Les Lézardes 78580 Maule

Alain Padel

Entreprise de peinture

Contactez-nous
pour la réalisation
de vos travaux

WISEU PEINTURE

📍 18, rue de Vernouillet
78670 MEDAN

☎ **01 39 75 20 53**

fax: 01 39 75 43 03

✉ viseupeinture@orange.fr

SEGI S⁺em
GROUPE

- Hygiène et Propreté
- Toutes surfaces
- Tous types de locaux

Z.A du Petit Parc - 7 rue du Grand Etang - 78920 Ecquevilly
01 34 75 73 00 - commercial@segi.fr



SOCIÉTÉ VICTOR

ENTREPRISE DU BÂTIMENT / GÉNIE CIVIL

☎ 01 30 04 23 44

✉ contact@sarlvictor.fr

7 Rue de la Petite Garenne - 78920 ECQUEVILLY



Mes Services

■ Numéros d'urgences	26
■ Petite Enfance	27
■ Scolarité	28
■ Restauration scolaire	30
■ Péri-scolaire	31
■ Transports	32
■ Affaires sociales	34
■ Solidarité	35
■ Séniors	37
■ Santé	38
■ Sécurité et Opération Tranquillité Vacances	40
■ Communication municipale	42
■ Producteurs locaux	44
■ France Services	46

NUMÉROS D'URGENCE

Pompiers

18

SAMU
Urgence médicale

15

Police

17



URGENCES MÉDICALES

- o Centre hospitalier de Poissy / Saint Germain en Laye 01 39 27 40 50
- o Centre antipoison (Paris) 01 40 05 48 48
- o SOS Médecin Yvelines 01 39 58 58 58 ou 3624
- o SOS brûlures adultes (Hôpital Cochin) 01 58 41 41 41
- o SOS brûlures enfants (Hôpital Trousseau) 01 44 73 74 75
- o SOS dentaire 01 43 37 51 00
- o SOS mains (centre hospitalier privé du Montgardé à Aubergenville) 01 30 95 52 00
- o Urgences d'Aubergenville 01 30 95 10 27
- o Pharmacie de garde (la nuit contacter la gendarmerie) 17

URGENCES SOCIALES

- o SAMU Urgence Sociale | 15
- o SOS femmes battues 39 19
- o SOS enfants maltraités | 19
- o SOS amitié Ile de France 01 42 96 26 26
- o SOS suicide 09 72 39 40 50
- o Drogue / Alcool / Tabac Info service 0800 23 13 13
- o SIDA Info service 0800 84 08 00

SÉCURITÉ

- o Gendarmerie d'Orgeval 01 39 08 24 00 ou 17
- o Police nationale de Poissy 01 39 22 27 27
- o Police municipale d'Orgeval 06 80 04 60 43
..... 01 39 22 35 24

ANIMALIER

- o Cabinet vétérinaire d'Orgeval Christian COUTELLIER et Dorothee CHAUSSON 01 39 75 69 17
- o SPA Société Protectrice des Animaux à Orgeval 01 39 08 05 08
- o Urgences vétérinaires 31 15

VIE QUOTIDIENNE

- o Urgence GAZ NATUREL (GRDF) . 0 800 47 33 33
- o Urgence ELECTRICITE (ENEDIS) ... 09 72 67 50 78
- o Urgence EAU (SUEZ) 09 77 40 11 26
- o Urgence EAUX USÉES - ASSAINISSEMENT (SEFO) 01 39 70 20 00

PETITE ENFANCE

LES CRÈCHES INTERCOMMUNALES

Les établissements sont gérés par Evancia SAS Babilou.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant entre 4 et 5 jours par semaine, complétez le dossier disponible sur morainvilliers-bures.fr rubrique MES SERVICES > LES CRECHES, puis rendez-vous en Mairie avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois.



o o o A la Claire Fontaine

222, rue de Picquenard - 78630 ORGEVAL
Tél. : 01 39 75 32 00
clairefontaine@babilou.com

«A la Claire Fontaine» accueille 80 enfants âgés de 10 semaines jusqu'à l'âge d'entrée à la maternelle, de 7h30 à 19h.

La commune de Morainvilliers dispose de 8 berceaux.



o o o Les Coccinelles

29 rue des Cerisiers - 78760 VILLENES SUR SEINE
Tél. : 01 39 79 00 28
villennes@babilou.com

«Les Coccinelles» accueille 60 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, de 7h30 à 19h.

La commune de Morainvilliers dispose de 5 berceaux.

LES MICRO-CRÈCHE PRIVÉES



o o o Les Coloriés

Place de l'église - 78630 MORAINVILLIERS
morainvilliers@lescolories.fr

Accueil : 12 enfants dont des bébés à partir de 2 mois et demi et des moyens-grands du lundi au vendredi de 8h à 19h.



o o o Les P'tites Bouilles

4 allée des Tilleuls - 78630 MORAINVILLIERS
Tél. : 01 39 75 84 30
lesp-titesbouilles@orange.fr

Accueil : 10 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Dont 1 place pour un enfant en situation de handicap mental.



SCOLARITÉ

2 ECOLES A MORAINVILLIERS

Horaires Scolaires

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
de 8h30 à 12h00
de 14h00 à 16h30



École Maternelle Yves DUTEIL

5 Allée du Vieux Lavoir - 78630 Morainvilliers

Tél. 01 39 75 74 29

Courriel : 0781215x@ac-versailles.fr

Directrice : Mme Sandrine PERIGALT

Effectifs : 74 élèves

PS : 26 / MS : 16 / GS : 31

Enseignantes :

Mme Camille SIRVEN (PS/GS)

Mme Solen FAILLE (PS/MS)

Mme Sandrine PERIGALT (GS)

A.T.S.E.M. :

Mme Carmen GHEORGHE

Mme Nathalie ROULLIER

Mme Léa VANEGUE



École Élémentaire

Suzanne DEUTSCH DE LA MEURTHE

3 rue de la Vallée Maria - 78630 Morainvilliers

Tél. 09 67 59 30 85

Courriel : 0780621b@ac-versailles.fr

Directrice : Mme Cécile COUPÉ

Effectifs : 142 élèves

CP : 26 / CE1 : 32 / CE2 : 29 / CM1 : 30 / CM2 : 25

Enseignantes :

Mme Elsa GALIBERT (CP)

Mme Cécile COUPÉ (CE1)

Mme Constance RAULT (CP/CE1)

Mme PEPIN (CE2)

Mme PANZARELLA (CM1-CM2)

Mme Anne-Cécile SOMMIER-DELBOVE (CM1-CM2)

2 ECOLES A BURES



o o o École Maternelle

Place du Château - 78630 Morainvilliers

Tél. 09 67 68 31 70

Courriel : 0781959f@ac-versailles.fr

Directrice : Mme Virginie FOUGERAY

Effectifs : 46 élèves

PS : 18 / MS : 13 / GS : 15

Enseignantes :

Mme Virginie FOUGERAY (PS/MS/GS)

Mme Corinne SEGUI (PS/MS/GS)

A.T.S.E.M. :

Mme Annie BEAUCHER

Mme Sandrine BEAUREPAIRE



o o o École Élémentaire

5 rue de la Croix de l'Orme - 78630 Morainvilliers

Tél. 01 39 75 78 95

Courriel : 0780645c@ac-versailles.fr

Directrice : Mme Pauline SCHOENY

Effectifs : 83 élèves

CP : 21 / CE1 : 16 / CE2 : 17 / CMI : 16 / CM2 : 13

Enseignantes :

Mme Mélanie DELACOUX (CP)

Mme Julie RAGOT (CE1/CE2)

Mme Mélanie TORPE (CE2/CM1)

Mme Pauline SCHOENY (CM1/CM2)

COLLÈGE / LYCÉE

Morainvilliers-Bures est rattachée au Collège-Lycée Le Corbusier ainsi qu'au Lycée Charles de Gaulle à Poissy.

o o o Cité Scolaire Le Corbusier

88 Rue de Villiers - 78300 Poissy

Courriel : ce.0782546U@ac-versailles.fr

Site internet : www.lyc-lecorbusier-poissy.ac-versailles.fr

Tél : 01 39 65 13 55 - Fax : 01 30 65 99 22

• Le Collège Le Corbusier accueille les élèves de la 6ème à la 3ème

• Le Lycée Le Corbusier accueille les élèves de la seconde à la terminale, puis BTS

o o o Lycée Général et Technologique Charles de Gaulle

10 rue Gustave Eiffel - 78306 Poissy Cedex

Tél. : 01 39 11 77 11 - Fax : 01 39 11 14 25

Courriel : 0781898P@ac-versailles.fr

Site internet : www.lyc-cdg-poissy.ac-versailles.fr



o o o D'autres collèges et lycées aux alentours sont également desservis par les lignes de bus :

- Collège André Derain (Chambourcy)
- Établissement St Érembert (St Germain-en-Laye)
- Établissement St Augustin (St Germain-en-Laye)
- Institut Notre Dame de St Germain-en-Laye
- Institution Notre Dame (Poissy)
- Institut St Thomas de Villeneuve (St Germain-en-Laye)
- Lycée agricole et horticole de Saint-Germain-Chambourcy
- Lycée International de St Germain-en-Laye
- Lycée Jean-Baptiste Poquelin (St Germain-en-Laye)
- Lycée Jeanne d'Albret (St Germain-en-Laye)
- Lycée Léonard de Vinci (St Germain-en-Laye)
- Notre Dame Les Oiseaux (Verneuil-sur-Seine)

Mes Services

RESTAURATION SCOLAIRE



Il existe un restaurant scolaire sur le site de Morainvilliers et un sur le site de Bures :

« Self » pour les élémentaires et « service à table » pour les maternelles.

Le fonctionnement

La ville de Morainvilliers propose la restauration scolaire aux enfants scolarisés sur la commune 4 jours/semaine du lundi au vendredi. La restauration scolaire est, en priorité, réservée aux élèves dont les 2 parents travaillent.

L'inscription est annuelle et permet la réservation de 1 à 4 jours de fréquentation par semaine.

Les jours de fréquentations restent fixes.

Chaque année scolaire, vous devez procéder à l'inscription de votre enfant en mairie.

Le dossier d'inscription restauration scolaire, le règlement et la charte de bonne conduite sont disponibles sur le Portail Famille via le site de la Mairie ou sont à retirer en Mairie.

Horaires :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 12h00 à 14h00

Autorisation exceptionnelle de sortie pendant la pause méridienne

La commune, organisatrice, est responsable des enfants inscrits pendant toute la durée de la pause méridienne soit de 12h00 à 14h00. Pour des raisons de sécurité, toute sortie exceptionnelle ou régulière doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de la mairie.

Merci de télécharger le formulaire sur le Portail Famille, de le compléter, de le scanner et de le transmettre au service restauration scolaire sur la boîte mail suivante : scolaire@morainvilliers-bures.fr.

A réception, la Mairie étudiera votre demande afin de vous informer de la suite donnée sachant que la commune se réserve le droit de refuser la demande.

TARIFS EN VIGUEUR AU 31/08/2025

- o Repas / enfant : 5.57 €
- o Repas / enfant famille nombreuse (si 3 enfants et + d'une même famille inscrite) : 5.04 €
- o Repas / Personnel communal et enseignants : 5.57 €
- o Inscription hors délai et domicilié hors commune : 7.29 €
- o Panier repas fourni (allergies alimentaires) : 2.45 €



Les MENUS
de la cantine
A consulter sur le
« Portail Famille »

Portail Famille

Vous retrouverez sur le site de la Mairie, le « Portail Famille » qui vous facilite la vie !

Consultation et règlement de vos factures restauration scolaire, actualité & menus, formulaire de contact etc.

La facturation et le paiement

Les factures sont émises pour chaque période et sont disponibles sur le « Portail Famille ».

Tout paiement peut être effectué par internet, par courrier ou directement au service scolaire :

- o Par internet via le « Portail Famille » : paiement en ligne sécurisé par carte bancaire
- o Par chèque libellé à l'ordre du Régisseur des Recettes de Morainvilliers

Selon les directives de la Direction Générale des Finances Publiques, les règlements en espèces ne sont plus acceptés.



PÉRISCOLAIRE

GARDERIE & CENTRE DE LOISIRS ASSOCIATIFS



◦◦◦ HORAIRES DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

A Morainvilliers et Bures : La Licorne ouvre tous les jours d'école de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.



◦◦◦ HORAIRES DU CENTRE DE LOISIRS

La Licorne accueille uniquement dans les locaux de Morainvilliers, les enfants de la maternelle au CM2, les mercredis et durant les vacances scolaires de 7h30 à 19h00 en formules journée ou demi-journée avec ou sans repas.



LA LICORNE ASSOCIATION

Président : Antoine DELABI
Directeur : Amandine BENTIVOGLIO
Directrices adjointes : Blandine FLEURY et Sanna FEKIR
Tél. Morainvilliers : 06 29 92 21 15
Tél. Bures : 06 29 92 50 98
Mail : lalicorne78630@gmail.com
inscriptions@asso-licorne.fr
Site : <https://licorne.fly.dev/>
Portail familles :
<https://asso-lalicorne.portail-defi.net/>





TRANSPORTS

LIGNES UTILES DESSERVANT MORAINVILLIERS ET BURES

Ligne 6512 :

Poissy / Orgeval / Morainvilliers / Poissy

Ligne 6524 :

Bures Epinettes / Marsival / Gare de Vernouillet - Verneuil-Sur-Seine

Ligne 6570 :

Les Mureaux / Bures / Morainvilliers / Orgeval (Auberge sans nom, église, La Chapelle) / Chambourcy / Saint-Germain-en-Laye

Ligne 6571 :

Ecquevilly Les Sablons / Poissy

Ligne 6582 :

Morainvilliers / Chambourcy Collège André Derain

Ligne 7801 (ex Express 100) :

Les Mureaux / Ecquevilly / Morainvilliers / Orgeval (Pasteur RD 113, Novotel) / Saint Quentin-en-Yvelines / Guyancourt

Ligne 7819 (ex Ligne X419) :

Les Mureaux / Ecquevilly / Morainvilliers (Auberge) / Orgeval (Pasteur RD 113, Novotel) / Le Chesnay / Versailles Europe

Ligne 7821 (ex Express A14) :

Verneuil / Orgeval (face Conforama sur RD 113)

Circuit scolaire L92 :

Bures / Saint-Germain-en-Laye

Circuit scolaire L101 :

Bures / Orgeval (Les Feugères, Le Tremblay) / Chambourcy / Saint-Germain-en-Laye

Circuit scolaire L102 :

Chambourcy / Bures

Circuit scolaire L103 :

Bures / Orgeval (Les Feugères, Le Tremblay) / Poissy

Circuit scolaire L104 :

Les Alluets / Morainvilliers / Orgeval (Église, Le Tremblay, Les Feugères) / Verneuil

Les horaires peuvent être modifiés en cours d'année.

Renseignez-vous sur :

www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales



**4 BORNES (2 + 2)
DE RECHARGE POUR
VÉHICULES ÉLECTRIQUES
SONT INSTALLÉES SUR**

**LE PARKING DE LA SALLE DES LOISIRS /
(PLACE DE L'ÉGLISE À MORAINVILLIERS)
ET SUR LE PARKING DE
LA PLACE DU CHÂTEAU À BURES**

RENSEIGNEMENTS

o o o Ile-de-France Mobilités

Vous accompagnez dans tous vos déplacements en Île-de-France. Au cœur du réseau de transports franciliens, ils fédèrent tous les acteurs (voyageurs, élus, constructeurs, transporteurs, gestionnaires d'infrastructures, ...), investissant et innovant pour améliorer le service rendu aux voyageurs.

www.iledefrance-mobilites.fr

o o o Gare routière sud

87 avenue Maurice Berteaux - 78300 Poissy
Du lundi au vendredi de 7h00 à 19h15 et le samedi de 8h30 à 13h15.

Les horaires peuvent être modifiés en cours d'année.

Renseignez-vous sur les sites :

www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales/poissy-les-mureaux

o o o KEOLIS Seine et Oise Est :

18 Rue de la Senette ,78955 Carrières-sous-Poissy
Tél : 01 85 10 10 33

Du lundi au vendredi de 7h00 à 21h00 sauf les jours fériés

@PoissyMur_IDFM

o o o Circuits Spéciaux Scolaires :

Retrouvez toutes les informations utiles sur les lignes, les horaires, les circuits spéciaux scolaires, etc., sur le site :

www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales/detail/les-horaires-des-circuits-speciaux-scolaires-css



o o o Forfait Imagine'R Junior :

Conditions : Le forfait imagine R Junior est au prix de 24,80 € par an (frais de dossier de 8 € inclus). Il est destiné aux enfants âgés de moins de 11 ans au 31 décembre de la souscription et résidant en Île-de-France. Aucune condition de ressources n'est appliquée.

Objet : Il permet de voyager sur l'ensemble du réseau d'Île-de-France, tous les jours de la semaine et de façon illimitée, sur une période de 1 an à partir du 1er septembre.

La souscription au forfait imagine R Junior se fait uniquement en ligne.

Renseignements : iledefrance-mobilites.fr/imagine-r

o o o La carte Scol'R circuits spéciaux (bus de ramassage exclusivement scolaire) :

Conditions : Aide allouée aux élèves du 1er degré (maternelle, primaire) et 2nd degré (collège et lycée) du secteur public ou privé sous contrat, scolarisés en Île-de-France et âgés de moins de 21 ans.

Plus d'infos sur :

www.iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/detail/la-carte-scol



Attention :

Le pass Navigo n'est pas accepté pour les circuits spéciaux scolaires.



Morainvilliers - Bures
TOUTES DISTANCES

TAXI

06 14 69 87 87

Déplacements professionnels,
personnels et médicaux.

Aéroports - Gares - Colis
Province - Etranger
CPAM - Hôpitaux



Véhicules adaptés, de 1 à 7 passagers
Paiements adaptés aux entreprises

Anthony Carvalho - actaxi3360@gmail.com

AFFAIRES SOCIALES



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) anime toute action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Il participe à l'élaboration et à l'instruction de toutes les demandes d'aide sociale ou statue sur la suite à donner. Il effectue les démarches nécessaires et adaptées.

Le CCAS est le coordonnateur entre la population et les associations auxquelles adhère la commune.

o Marie-Christine APCHIN, déléguée aux affaires sociales et personnes âgées, assure une permanence en mairie.

Horaires d'ouverture :

Les mardis : 9h30 à 12h00.

Mail : social@morainvilliers-bures.fr

o Une assistante sociale peut vous aider dans les situations difficiles, pour la constitution de dossiers d'ouverture de vos droits, de vos démarches administratives.

Uniquement sur rendez-vous.

Le Pôle Social
3 Quai Albert 1er
78250 MEULAN
01 30 836 836

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi :
8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h30.

Le vendredi : 8h30 à 12h30 /
13h30 à 16h30

**LE CCAS RECENSE
LES PERSONNES
VULNÉRABLES :
INSCRIVEZ-VOUS OU
BIEN VOS PROCHES !**

**01 39 75 87 53 ou
social@morainvilliers-bures.fr**



o o o **L'ALDS** est un guichet unique de coordination gérontologique pour la mise en place de services manquants à la personne, en partenariat avec les professionnels de santé, les travailleurs sociaux mais aussi en associant l'usager.

25 avenue des Aulnes - 78250 Meulan
01 34 74 80 60 - www.federation-alds.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 9h00 à 13h00 / 14h00 à 17h00



o o o **La Mission Locale intercommunale des Mureaux** est un lieu d'accueil, d'orientation, d'aide pour construire votre projet professionnel.

Elle accueille tous les jeunes qui rencontrent des freins pour entrer dans la vie professionnelle.

38 Avenue Paul Raoult - 78130 Les Mureaux
01 30 91 21 50

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 8h45 à 12h15 / 13h30 à 17h30

Le vendredi : 8h45 à 12h15 / 13h30 à 17h15



o o o **La MDPH**, la Maison départementale des personnes handicapées est l'interlocuteur unique des personnes handicapées dans tous les domaines de leur vie, quels que soient leur âge et leur situation.

Pole Autonomie SEINE AVAL - Antenne EST
5 Grande Rue - 78480 Verneuil-sur-Seine
08 01 80 11 00 - seineaval-est@mda.yvelines.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 8h30 à 17h30

Le vendredi : 8h30 à 16h30



o o o **L'ADMR** est le premier réseau associatif national de services à la personne.

Il propose de nombreux services répartis en quatre pôles : Enfance et parentalité, Accompagnement du handicap, Services et soins aux seniors, Entretien de la maison.

ADMR DES YVELINES

20 place du Général de Gaulle - 78580 Maule
01 30 90 75 95 - info.maule@fede78.admr.org
www.fede78.admr.org



○○○ Restaurant du Cœur AD78

34 Rue Pasteur
78300 Poissy
01 30 06 82 13
ad78.poissy-cd@restoducoeur.org

Centres départementaux :
ad78.restoducoeur.org/
centres-departementaux



○○○ Secours Catholique de Verneuil sur Seine

1 rue Delapierre
78480 Verneuil sur Seine
01 39 71 62 62



○○○ Ressourcerie La Gerbe

13 rue des Fontenelles
78920 Ecquevilly
01 34 75 56 15
www.lagerbe.org



○○○ Réseau Fraternel de Solidarité de la paroisse d'Orgeval

Objectif : mettre en lien tout habitant des communes d'Orgeval, Morainvilliers et Bures en situation d'isolement, de difficultés physiques, familiales, éducatives,... avec un réseau de bénévoles et/ou avec des structures publiques et privées.

34 rue du dessous des près
78630 Orgeval
01 71 52 62 75
secretariat@paroissechambourcyorgeval.fr
paroissechambourcyorgeval.fr



○○○ Secours Populaire Français – Comité de Poissy

8 rue Jacob Courant
78300 Poissy
06 68 59 80 57



○○○ Coallia

Foyer d'accueil médicalisé pour des personnes handicapées vieillissantes
Rue de l'Hermitage
78630 Bures-Morainvilliers
01 39 08 07 07

Free Dom
Dignité

Libérez-vous du quotidien

50%
de réduction sur vos services d'aide à domicile sur mesure

VOS SERVICES D'AIDE À DOMICILE SUR MESURE

- Ménage & Repassage
- Soins d'hygiène
- Soins d'aide à la toilette
- Soins d'aide à la cuisine
- Soins d'aide à la toilette
- Soins d'aide à la toilette

1400000000 - Quarante Sous - 78630 Orgeval - agence.orgeval@free-dom.fr 01 39 11 15 35

free-dom.fr

Senior Compagnie
Dignité

Accompagnement et vie sociale

50%
de réduction sur vos services d'aide à domicile sur mesure

VOTRE AIDE À DOMICILE SUR MESURE

- Compagnie & accompagnement
- Soins d'hygiène
- Soins d'aide à la toilette
- Soins d'aide à la cuisine
- Soins d'aide à la toilette
- Soins d'aide à la toilette

1400000000 - Quarante Sous - 78630 Orgeval - agence.orgeval@senior-compagnie.fr 01 39 11 15 35

senior-compagnie.fr

DISTRI CLUB MEDICAL

LA LOCATION DE MATÉRIEL MÉDICAL
à domicile

DISTRI CLUB MEDICAL vous propose une large gamme de matériel médical à la vente et à la location, ainsi que les services associés, nécessaires à la mise en place d'une hospitalisation ou de soins à domicile.

LIVRAISON & INSTALLATION À DOMICILE

GESTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

DÉSINFECTION SERVICE APRÈS-VENTE

orgeval.districlubmedical.com

1560, Route de Quarante Sous
78630 ORGEVAL - Tél. 01 72 54 77 87

Du lundi au vendredi : 8h30 - 13h30
Samedi : 9h30 - 12h30
(sur rendez-vous les après-midis)

entendre

QUAND NOS OREILLES NOUS PARLENT...
Il y a des signes qui ne trompent pas et qui annoncent une baisse de votre audition :

- Difficulté à suivre une conversation en milieu bruyant
- Disparition de certains sons quotidiens
- Augmentation du volume de la télévision
- Besoin de faire répéter vos interlocuteurs

En cas de doute, un seul réflexe :
Les audioprothésistes ENTENDRE vous propose de TESTER GRATUITEMENT VOTRE AUDITION (test préventif, à visée non médical)

Sandra TANDETIK, Lou PRATS et Floriane GAREL
Vos audioprothésistes diplômées d'état

VERNEUIL-SUR-SEINE
17, Rue des Prés
01 85 47 07 07

VILLENES-SUR-SEINE
75, Rue du Pré aux Moutons
01 85 47 00 37

01 85 47 00 37 - 01 85 47 07 07 - 01 85 47 00 37



SENIORS

**+ DE 60 ANS
+ D'AVANTAGES !**



o o o AIDES MÉNAGÈRES

Conditions :

- Retraite CNAV / MSA
- Certificat médical
- Dossier d'APA

Objets : Ménage, Cours, Repas.

Durée : Définie par l'organisme financier.

Renseignements : S'adresser à l'ALDS.

o o o TÉLÉ ASSISTANCE

Conditions : 60 ans / Personnes âgées ou handicapées

Objets : Permet d'appeler les secours en cas de chute, de malaise ou de maladie.

Durée : A renouveler chaque année.

Renseignements : S'adresser à la mairie.



o o o CARTE AMÉTHYSTE

Conditions : Soumis à condition de ressource.

Objets : Permet de voyager pour un nombre illimité de voyages sur tous les modes de transports d'IDF : métro, RER, bus, tramway et train.

Durée : A renouveler chaque année.

Renseignements : S'adresser à la mairie ou sur <https://amethyste.yvelines.fr>

o o o SOIN À DOMICILE

Conditions : Prescrit par un médecin.

Objets : Soins d'hygiène et paramédicaux.

Durée : Prise en charge par la Sécurité Sociale.

Renseignements : S'adresser à l'ALDS ou à une infirmière à domicile.



o o o REPAS À DOMICILE

Conditions : Tarifs* : 8,60 € /repas

9,00 € /repas + soupe

Objets : Livraison de repas à domicile adaptés au régime alimentaire pour les séniors ou personnes ayant besoin.

Durée : Engagement pour 2 mois minimum.

Renseignements : S'adresser à la Mairie.

(* Tarifs en vigueur au 1^{er} juin 2026

SANTÉ



MAISON MÉDICALE

6 Allée des Tilleuls (derrière la Mairie).

Infirmières :

Emmanuelle DUFRESSE 06 30 84 77 05
Stéphanie HOHWILLER

Ostéopathe :

Édouard BOLEN 07 77 93 38 47

Pédicure-Podologue :

Anaïs DE MARTIN 06 22 22 27 21

Orthophonistes :

Audrey CARPANINI LEBLANC 01 30 95 98 05
Laurence VALLEE DIACONO 06 62 31 69 12
Thomas BOUSSOC 06 25 06 29 60
06 76 96 12 62

Kinésithérapeute

Mélanie CRUSSOL 06 95 28 84 78

Sage-Femme

Sophie TAUZIN 06 18 58 75 63

SOINS À DOMICILE

Masseur-kinésithérapeute :

Sophie TALMON -THOUIN 06 13 01 53 04

REGROUPEMENT MÉDICAL

36 Grande Rue

Pharmacie :

Catherine et Emilie GIRARD 01 39 75 26 29

Dentistes :

Florence COCHOIS-BEUNON 01 39 75 22 00
Sarah ABADA

Kinésithérapeutes :

Margaux DARRAS 01 39 75 64 76
Christine HUSAK JACQUINOT
Capucine CARREE



REGROUPEMENT MÉDICAL

3 rue de la Vallée Maria (RDC de l'école élémentaire
Suzanne Deutsch de la Meurthe).

Hypnothérapeute :

Lauriane JACQUEMIN 07 86 36 74 86

Psychopraticienne :

Linda NGUYEN 06 15 12 55 38





ASSOCIATION NATIONALE DES MAISONS DES ADOLESCENTS (ANMDA)

La Maison des Adolescents (MDA) est un dispositif ayant pour mission : l'accueil, l'information, la prévention de la santé, l'accompagnement et la prise en charge des adolescents et de leurs parents.

81 rue Saint-Sébastien - 78300 Poissy
<https://anmda.fr/fr/maison-des-adolescents-yvelines-nord>
06 40 66 80 94



APAJH YVELINES

Association dédiée à l'accompagnement et à l'intégration des personnes en situation de handicap. Elle gère une vingtaine d'établissements et services et accueille près de 1100 enfants, adolescents et adultes handicapés.

<https://apajh-yvelines.org/>
contact@apajh-yvelines.org
01 61 37 08 00



FRANCE ALZHEIMER YVELINES

6 place Royale Résidence
Esplanade du Grand Siècle
Immeuble Lagardère
78000 Versailles
www.francealzheimer.org/yvelines
contact78@francealzheimer.org
01 39 50 03 86



HELP AND HOPE FOR TEENS

Un refuge, un lieu d'accueil, d'écoute et de prise en charge globale et personnalisée des adolescents en détresse et de leur famille, en leur proposant un accompagnement pluridisciplinaire, hebdomadaire et gratuit.

39 rue de la grande fontaine
78100 Saint Germain en Laye
www.helpandhopeforteens.com
helpandhopeforteens@gmail.com
06 29 71 32 79 sur rendez-vous.



JALMALV : JUSQU'À LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE

Un mouvement associatif laïc et sans but lucratif qui agit pour que chaque personne gravement malade, même en fin de vie, soit considérée comme une personne à part entière, vivante et digne jusqu'à son dernier souffle.

76, rue des Saints-Pères – PARIS 7ème
www.jalmalv-federation.fr
federation.jalmalv@outlook.fr
01 45 49 63 76



55
Points de
surveillance

SÉCURITÉ ET OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

o o o La Vidéo surveillance

Elle est active et répartie sur toute la commune. 55 points de vidéo surveillance ont été installés sur des sites stratégiques afin de renforcer la sécurité du village. Plusieurs délits ont été élucidés grâce à ce dispositif très utile à la Gendarmerie d'Orgeval.

o o o La Police municipale d'Orgeval

Un partenariat avec la Police municipale d'Orgeval a été mis en place courant 2021.

Ils sont en charge de faire respecter :

- La sécurité routière : verbalisation des excès de vitesse – stationnement gênant
- La prévention des violences scolaires et périscolaires
- L'application du règlement d'urbanisme

Ils peuvent également s'occuper de :

- La lutte contre les pollutions et nuisances (les dépôts sauvages, taille haies, réglementation bruit...)
- La lutte contre les troubles à la tranquillité publique
- La protection de la population fragile contre les escroqueries

Police municipale d'Orgeval & Morainvilliers :
Place de la mairie (à côté de La Poste) 78630 Orgeval

A contacter au 06 80 04 60 43

o o o L'Opération Tranquillité Vacances

L'Opération Tranquillité Vacances : La gendarmerie d'Orgeval peut déclencher gratuitement pour vos absences mêmes courtes (week-end, déplacements,) l'Opération Tranquillité Absence, dont le formulaire est téléchargeable sur ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>

Ce formulaire est à compléter et à déposer à la gendarmerie d'Orgeval afin de mettre en place une surveillance renforcée de votre domicile par une patrouille.

Gendarmerie d'Orgeval : 52, rue de la Gare - 78630 Orgeval

Téléphone : 01 39 08 24 00

o o o Une vigilance commune et solidaire


La réactivité des services de police à tout appel sur le 17 est un gage de sécurité mais la sécurité, c'est avant toute chose la solidarité et le partage d'information. N'hésitez donc jamais à prévenir vos voisins, la mairie et la gendarmerie de toutes activités suspectes et inhabituelles.

Un doute ? Composez le 17

o o o Rejoignez le réseau Voisins vigilants & Solidaires.

Ensemble, renforçons la sécurité de notre ville !
Inscrivez-vous en téléchargeant gratuitement l'Application sur voisinsvigilants.org





#ContreLesCambriolages
Pensez à la check-list des précautions à prendre avant votre départ

- Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent en espèces.
- Rangez vos armes dans un coffret verrouillé et sécurisé.
- Fermez vos clayettes. Remplacez les clayettes cassées.
- Installez des dispositifs de sécurité passive.
- Ne laissez pas vos clés de voiture ou votre portefeuille dans l'entrée de la maison.
- Ne laissez pas de support facilitant l'action d'un cambrioleur.
- Dissimulez vos bijoux et autres objets de valeur.
- Verrouillez votre porte même en cas de courte absence.
- Faites relever votre courrier par une personne de votre entourage.
- N'inscrivez nulle part le numéro de code de votre carte bleue.
- Ne laissez pas vos clés cachées à proximité de votre domicile.
- Ne laissez pas les cartons de vos achats de valeur en évidence devant votre poubelle. Compactez-les ou recyclez-les.

#CONSEILS

VOUS ÊTES VICTIME D'UN VOL OU D'UNE AGRESSION À DOMICILE... AYEZ LE BON RÉFLEXE 8



N'opposez aucune résistance, votre vie est plus précieuse que vos biens.



Testez de mémoriser le maximum de détails sur votre agresseur (physique, vêtements, type de véhicule, immatriculation, direction de fuite, ...).



Ne touchez à rien avant l'arrivée des forces de l'ordre pour permettre le relevé d'indices !

CONTACTEZ AU PLUS VITE LA GENDARMERIE OU LA POLICE



ou aux heures d'ouvertures
joignez la gendarmerie d'Orgeval,
(52, rue de la Gare à Orgeval)
au **01 39 08 24 00**

#ESCROQUERIE À LA FAUSSE QUALITÉ

FAUX GENDARMES, FAUX POLICIERS, FAUX AGENTS EDF ... COMMENT SE PROTÉGER ?



Ne laissez entrer aucun inconnu dans votre domicile.
Utilisez un entrebâilleur et/ou l'ocillon de votre porte pour parler à votre interlocuteur.



Demandez la carte professionnelle ou la lettre de mission.



Vérifiez auprès de l'organisme qu'une intervention est prévue à votre domicile.

#PREVENTION

#VOL PAR RUSE

SOYONS TOUS ATTENTIFS ET EN CAS DE DOUTE :



ou aux heures d'ouvertures
joignez la gendarmerie d'Orgeval,
(52, rue de la Gare à Orgeval)
au **01 39 08 24 00**



COMMUNICATION MUNICIPALE

La commune de Morainvilliers-Bures dispose de différents supports de communication afin de diffuser l'information la plus complète et utile possible auprès de tous les habitants.



LeSite www.morainvilliers-bures.fr

Le site permet d'obtenir des informations temporaires ou permanentes actualisées tout au long de l'année. Totalement repensé et enrichi de nouvelles fonctionnalités, il vous facilite la vie en vous permettant de réaliser vos différentes démarches plus rapidement.



La page Facebook de la Ville

Elle permet de relayer les informations utiles et importantes à votre quotidien en temps réel. Déjà + de 1 100 abonnés à la page **Ville de Morainvilliers-Bures**, rejoignez-les !



Le compte Instagram de la mairie

Lancé en septembre 2024, le compte Instagram de la mairie permet de partager l'actualité de la commune auprès d'un plus grand nombre. N'hésitez pas à nous suivre sur [@ville_de_morainvilliers_bures](https://www.instagram.com/ville_de_morainvilliers_bures)



Les panneaux lumineux

Installés au centre de Morainvilliers et de Bures, les panneaux lumineux viennent renforcer l'affichage municipal traditionnel et vous invitent à participer à des manifestations imminentes ou bien signalent des alertes.

o o o LeGuide

Un support pratique complémentaire qui récapitule les adresses et les informations utiles de la vie quotidienne. Facile à manier, il vous propose aussi bien de découvrir votre commune que votre intercommunalité Grand Paris Seine et Oise. Il vous présente vos élus, vos services municipaux, les organisations qui œuvrent en coulisse, les associations indispensables au lien social et au dynamisme du village, les nombreux producteurs locaux et enfin, le réseau médical et paramédical à disposition.



o o o LeMag

Une publication trimestrielle conviviale distribuée dans votre boîte aux lettres à la fin des mois de janvier, avril, juillet et octobre. LeMag permet de mettre en valeur des sujets de fonds, de revenir sur les événements principaux et de vous tenir également au courant de l'actualité de la commune.



RETROUVEZ-NOUS SUR :
WWW.MORAINVILLIERS-BURES.FR



LeGuide vit et évolue à l'image de notre commune. Malgré toute notre attention, des erreurs ou des omissions se sont peut-être glissées au fil des pages.

N'hésitez pas à nous communiquer vos remarques ou corrections :

Par courrier à :

Mairie de Morainvilliers
Service communication
6 allée des Tilleuls, 78630 Morainvilliers

Par courriel :

communication@morainvilliers-bures.fr

VOS CONTACTS

o o o Service communication :

01 39 75 87 53

communication@morainvilliers-bures.fr

o o o Régie Publicitaire pour annoncer dans LeMag et LeGuide :

LVC COMMUNICATION

01 49 39 05 85

lvccommunication@orange.fr



PRODUCTEURS LOCAUX

SUR MORAINVILLIERS

o o o Philippe Nantois

23 Grande Rue
01 39 75 55 26

Horaires :

Samedi : 11h00 - 19h00 de mai à novembre
11h00 - 14h30 de décembre à avril

Distributeur automatique :

7 jours sur 7 / 24 heures sur 24.



SUR LES ALLUETS-LE-ROI

o o o La Maison Gaillard

110 Route Royale
09 70 35 82 01
www.maisongaillard.fr

Horaires :

Du lundi au vendredi : 14h30 - 18h30
Samedi : 9h30 - 12h30 / 14h30 - 18h30



SUR ECQUEVILLY

o o o La Ferme du clos du bassin

Sur la RD113
06 80 59 86 95

Horaires :

Vendredi : 14h00 - 19h00
Samedi : 8h30 - 13h00 / 15h00 - 19h00

Distributeur automatique :

7 jours sur 7 / 24 heures sur 24.



o o o Le panier de la ferme

Chemin de la Muette
06 16 70 21 39
www.lepanierdelaferme.fr

Horaires :

Mercredi - jeudi - vendredi : 14h30 - 19h30
Samedi : 9h00 - 12h30

Distributeur automatique :

7 jours sur 7
Du lundi au samedi : 8h00 - 21h00
Dimanche : 9h00 - 20h00





SUR ORGEVAL

o o o La Maison Paulmier

41 rue de la Chapelle, Orgeval

01 71 52 67 64

contact@maisonpaulmier.com

www.maison-paulmier.fr

Horaires :

Du mardi au vendredi 8h30 - 13h et 15h - 19h30,
samedi 08h30 - 19h30, dimanche 08h30 - 13h.

Ou livraison à domicile les samedis - Commander
sur maison-paulmier.fr



o o o Les Vergers d'Orgeval, Manuel Vilas Boas :

Chemin du Moulin à Vent

06 21 09 53 84 / 01 39 75 40 40

Facebook : les vergers d'Orgeval

Horaires :

Mardi et vendredi : 15h00 - 19h00



o o o SCEA Le Liseret Vert :

52 Chemin des Briochets

Horaires :

Samedi de 9h - 13h

Facebook : Le Liseret Vert



FRANCE SERVICES



L'État et ses partenaires sont à vos côtés :



De nombreuses démarches sont maintenant dématérialisées dans des domaines multiples et variés de la vie quotidienne. Cependant vous pouvez rencontrer des difficultés pour mener ces démarches à leur terme pour différentes raisons, vous êtes fâchés avec l'informatique, votre installation est défaillante, vous ne rentrez pas tout à fait dans les cases les plus communes ou vous ne savez pas les rubriques à cocher.

La Mairie de Morainvilliers propose une structure « **France Services** » qui combine accueil physique et accompagnement numérique pour vous aider dans vos démarches administratives concernant les organismes suivants : France travail, Caisse d'Allocations familiales (CAF), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Mutualité Sociales Agricole (MSA), Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP), Caisse Nationale

d'Assurance Vieillesse (CNAV), Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF), Ministère de la Justice, Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

2 conseillers vous accompagnent dans vos démarches en ligne et répondent à vos questions en toute confidentialité. La structure France Services de Morainvilliers est ouverte aux habitants de la commune et aux personnes extérieures.

Tél : 01 39 75 85 90

Mail : franceservices1@morainvilliers-bures.fr

Site : www.cohesion-territoires.gouv.fr

VOS CONTACTS

Sylvie PUSCHMANN
Nathalie MERLIER



Lundi : 9h00 à 12h00 / 14h00 à 17h00
Mardi : 9h00 à 12h00
Mercredi : 9h00 à 12h00
Jeudi : 9h00 à 12h00 / 14h00 à 18h00
Vendredi : 9h00 à 12h00 / 14h00 à 17h00

Il est conseillé de prendre rendez-vous.



Mes Démarches

- Numéros utiles et pratiques 48
- Civisme et Réglementation municipale 49
- Formalités administratives 51
- Formalités liées à l'urbanisme 54
- Tri sélectif et Collecte des déchets 56
- Accès déchetterie 57
- Location de salles 58
- Tarifs communaux 59

NUMÉROS UTILES ET PRATIQUES

JURIDIQUE

o **Chambre d'Agriculture
de Région IDF au Chesnay**

2 avenue Jeanne D'Arc - BP 111
01 39 23 42 00

o **Conseil des Prud'hommes de Poissy**

91 avenue Maurice Berteaux
01 30 74 62 02

o **Conseil Départemental des Yvelines
à Versailles**

2 place André Mignot
01 39 07 78 78

o **Cour d'Appel de Versailles**

5 rue Carnot
01 39 49 67 89

o **DDCS (Direction Départementale de la
Cohésion Sociale) de Versailles**

1 rue Jean Houdon
01 39 49 78 22

o **Préfecture des Yvelines de Versailles**

1 rue Jean Houdon
01 39 49 78 00

o **Sous-Préfecture de Saint Germain-en-Laye**

1 rue du Panorama
01 30 61 34 00

VIE QUOTIDIENNE

o **Carte bancaire (perte ou de vol)**

0 892 705 705

o **Chèque (perte ou de vol) (CNACPV)**

0 892 68 32 08

o **Fourrière intercommunale de Poissy**

31 route de 40 sous
01 39 65 23 76

o **La Poste d'Orgeval**

1 Sente des Jarente, 78630 Orgeval



SOLIDARITÉ, SOCIAL, SANTÉ

o **CAF (Caisse d'Allocations Familiales
des Yvelines)**

Centre de Saint Germain en Laye
3 place des Rotondes, 78100 Saint-Germain-en-Laye
09 69 37 32 30

o **CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des
Femmes et des Familles) Carrières-sous-Poissy**

29 place des fleurs
01 30 74 21 01

o **Secours catholique de Verneuil sur Seine**

01 39 71 62 62

o **Sécurité Sociale – CPAM de Poissy**

1 Place Emile Duployé
36 46

o **SCY (Solidarité Cadres des Yvelines)**

2 bis place de Touraine à Versailles
01 39 49 05 19



CULTE

o **Pairie de Morainvilliers**

Contact secrétariat : 01 71 52 62 75
secretariat@paroissechambourcyorgeval.fr
www.paroissechambourcyorgeval.fr

34 rue du dessous des près, 78630 Orgeval
Père Vianney Hême de Lacotte

o **Église Saint-Léger :**

Place de l'église, Morainvilliers

Heure de la messe : Samedis (semaines impaires) à 18h30



TRANSPORTS

o **SNCF**

o **Taxi CARVALHO Anthony**



36 58

06 14 69 87 87

CIVISME ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE



BRUIT

Sont interdits sur le territoire de la commune de Morainvilliers tous bruits excessifs et abusifs, y compris les entretiens des espaces verts et les chantiers qui sont susceptibles de troubler la tranquillité des habitants, émanant des habitations, des entreprises publiques ou privées, à l'intérieur ou en plein air; sur le domaine public ou privé et peuvent être sanctionnés tel que le prévoit le code pénal.



RESPECT DU CADRE DE VIE

Trottoirs, chaussées, espaces verts tiennent trop souvent lieu de poubelles et sont jonchés de papiers, mégots, canettes, bouteilles plastiques, déjections canines, etc... alors que des corbeilles sont souvent à côté.

Rappel utile : *L'article R 633-6 du Code Pénal précise qu'« est puni... le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet..., des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique... ».*

ANIMAUX DE COMPAGNIE

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. **Les bruits émis par ces animaux ne devront être gênants ni par leur durée, leur répétition ou leur intensité.** Pour plus de renseignements : www.servicepublic.fr

Par ailleurs, les chiens doivent être à portée de leur propriétaire et ne peuvent se trouver seuls sur la voie publique ou dans les propriétés voisines (exception : chiens de garde, de chasse, ou de berger).



BRICOLAGE

Les travaux réalisés par les particuliers, soit sur des propriétés privées, soit à l'intérieur d'appartement situé dans un immeuble ou groupes d'immeubles à usage d'habitations, au moyen de moteurs thermiques ou électriques bruyants, tels que bétonnières, scies mécaniques, karchers, perceuses, raboteuses, ponçuses...**sont interdits : du lundi au samedi entre 20h00 et 8h00, les dimanches avant 10h00 et après 12h00 ainsi que les jours fériés toute la journée.**

INFRACTION AU CODE DE LA ROUTE

Les véhicules automobiles et deux roues, dont la circulation ou le stationnement sont en infraction aux dispositions du code de la route ou aux règlements de police, pourront, s'ils compromettent la tranquillité publique dans la commune de Morainvilliers, être immobilisés pendant une durée de 24h.



CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN

L'arrêté municipal n°37/2023 oblige chaque année les propriétaires ou les locataires à supprimer mécaniquement avant la mi-mars, tous les cocons élaborés par les chenilles processionnaires du pin et à les incinérer, ainsi qu'à réaliser un traitement préventif à la formation des cocons avant fin septembre sur les végétaux susceptibles d'être colonisés.



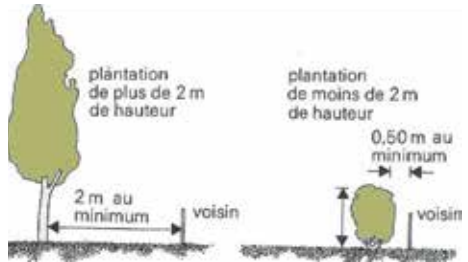
JARDINAGE

L'utilisation d'engins équipés de moteurs bruyants tels que tondeuses à gazon (électriques ou thermiques), motoculteurs, tronçonneuses, débroussailleuses... **sont interdits** : du lundi au samedi entre 20h00 et 8h00, les dimanches avant 10h00 et après 12h00 ainsi que les jours fériés toute la journée.

FEUX DE BRANCHAGE

Ils sont désormais interdits par décret préfectoral : A la suite d'un arrêté préfectoral des Yvelines en date du 8 juillet 2011, le brûlage de tous les types de déchets verts à l'air libre **est interdit toute l'année et sur l'ensemble du territoire départemental.**

L'interdiction de brûlage des déchets végétaux, ne concerne pas l'activité agricole et forestière.



ELAGAGE ET TAILLE DE HAIES

Le code civil impose certaines règles concernant la hauteur des arbustes, arbres et haies séparatives. L'objectif est d'éviter de faire de l'ombre au voisin ou qu'il ait à ramasser les feuilles et fruits tombés de l'arbre dans son jardin. Il est permis d'avoir des haies, arbres ou arbrisseaux près de la limite de la propriété voisine uniquement si certaines distances sont respectées (article 671 du Code civil).

Ainsi, il est possible d'implanter des haies, arbres ou arbrisseaux de plus de deux mètres de hauteur uniquement s'ils sont distants de plus de deux mètres de la ligne séparative entre les deux terrains. Cette distance au sol est ramenée à 50 cm pour les haies, arbres ou arbrisseaux d'une hauteur inférieure à 2 mètres.

L'article 673 du Code civil indique que le propriétaire d'un terrain sur lequel « avancent les branches des arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. » La loi précise, en outre, que ce droit est imprescriptible. Par conséquent, toute personne qui constate que des branches provenant du terrain de son voisin envahissent son jardin peut obliger celui-ci à tailler ses arbres.

ATTENTION : Chacun doit tailler ses haies pour ne pas amputer l'espace public, empêcher la circulation des piétons, le stationnement des automobiles et cacher l'éclairage public. Faute d'exécution, les opérations d'élagage et de nettoyage peuvent être exécutés d'office par la commune aux frais du propriétaire.



Retrouvez ces démarches sur
www.morainvilliers-bures.fr

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

DÉCLARATION DE NAISSANCE

Où s'adresser : Mairie du lieu de naissance.

Pièces à fournir :

- Livret de famille
- Carte d'identité des parents
- Attestation de naissance
- Reconnaissance de l'enfant (si existant)

Observations :

Démarche à faire dans les 5 jours qui suivent le jour de l'accouchement.

EXTRAIT ACTE DE NAISSANCE

Où s'adresser : Mairie du lieu de naissance.

Pièces à fournir :

Par courrier ou dans certaines communes par mail, indiquer la date de naissance, vos noms, prénoms et filiation complète.

Enveloppe timbrée à votre adresse.

Observations :

Pour les personnes françaises nées à l'étranger :
 Ministère des Affaires Étrangères
 Service Central État Civil
 44941 Nantes cedex 9
www.diplomatie.gouv.fr

RECENSEMENT CITOYEN

Où s'adresser : Mairie ou en ligne.

Pièces à fournir :

- Livret de famille des parents et pièce d'identité
- Justificatif de domicile et une carte d'invalidité dans le cas où vous voudriez être exempté à la participation à la journée défense et citoyenneté

Observations :

Dès l'âge de 16 ans et 1 jour, tout Français e doit se faire recenser. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics ou obtenir son permis de conduire.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Où s'adresser : Mairie du domicile ou sur le site www.service-public.fr.

Inscription tout au long de l'année.

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de – de 3 mois

Observations :

Être âgé e d'au moins 18 ans à la veille du 1er tour de scrutin. Être de nationalité française (les citoyens européens résident en France peuvent s'inscrire sur les sites complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes).

Mes Démarches

MARIAGE

Où s'adresser : Mairie du domicile ou de la résidence d'un des deux époux.

Pièces à fournir :

- Dossier de mariage à retirer en mairie
- Pièce d'identité
- Actes de naissances de moins de 3 mois avant la date du mariage
- Justificatifs de domicile et/ou de résidence

Observations :

Le Dossier complet doit être déposé au plus tard 6 semaines avant la date souhaitée mariage et, au plus tôt, 1 an avant le mariage.

EXTRAIT ACTE DE MARIAGE

Où s'adresser : Mairie du mariage ou du domicile

Pièces à fournir :

- Date du mariage
- Vos noms et prénoms et filiation complète
- Enveloppe timbrée avec votre adresse

DUPLICATA LIVRET DE FAMILLE

Où s'adresser : Mairie du mariage ou du domicile

Pièces à fournir :

Formulaire de demande de duplicata à retirer en mairie.

P.A.C.S.

Où s'adresser : Mairie du domicile ou chez un notaire.

Pièces à fournir :

- Contacter la mairie de votre domicile pour les pièces administratives
- Convention-type de PCAS – Cerfa 15726*02
- Déclaration conjointe d'un PACS- Cerfa 15725*03

DÉCLARATION DE DÉCÈS

Où s'adresser : Mairie du lieu de décès.

Pièces à fournir :

- Pièces d'identité du déclarant
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de la personne décédée
- Certificat de décès du médecin

Observations :

Dans les 24h qui suivent le décès.



EXTRAIT ACTE DE DÉCÈS

Où s'adresser : En mairie du lieu de décès ou du dernier domicile ou sur www.service-public.fr

Pièces à fournir :

Date du décès, nom, prénoms (préciser nom de jeune fille). Enveloppe timbrée à votre adresse.

CERTIFICAT D'HÉRÉDITÉ

Où s'adresser : En mairie ou chez un notaire.

Pièces à fournir :

Concernant le défunt :

- Livret de famille
- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- L'acte de décès

Concernant les héritiers :

- Les pièces à fournir seront communiquées précisément par la mairie ou le notaire.

CARTE AMÉTHYSTE

Où s'adresser : Rendez-vous sur <https://amethyste.yvelines.fr> ou CCAS de la Mairie.

Pièces à fournir :

- Carte Navigo
- Carte d'ancien combattant
- Pièce d'identité
- Avis d'imposition
- Participation financière suivant tarifs du Conseil Départemental des Yvelines

Observations :

Pour obtenir votre pass Navigo, demandez en agence SNCF, RATP ... ou sur www.iledefrance-mobilites.fr

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Où s'adresser : Dans une mairie disposant du système biométrique après avoir fait votre pré-demande de Carte Nationale d'Identité / Passeport sur le site de l'ANTS (<https://ants.gouv.fr>). La mairie de Morainvilliers vous reçoit uniquement sur rendez-vous à prendre directement sur le site de l'ANTS ou sur notre site internet. La présence du demandeur est obligatoire (y compris les mineurs).

Pièces à fournir :

- Photos de moins de 6 mois sans la découper
- Justificatif de domicile de moins d'un an : facture de gaz, électricité, eau, portable, dernier avis d'imposition sur les revenus ou quittance loyer
- Pour une personne majeure hébergée, il faudra fournir une attestation d'hébergement, un justificatif de domicile et une pièce d'identité de l'hébergeant.
- En cas de divorce ou de séparation des parents : Fournir le jugement de divorce intégral, un justificatif de domicile et la pièce d'identité des deux parents ainsi qu'une attestation manuscrite du parent non présent lors de la demande autorisant l'établissement de la pièce d'identité. En cas de garde alternée, fournir également un justificatif de domicile de l'autre parent.
- En cas de parents passés ou en concubinage : Fournir une attestation manuscrite du parent non présent, autorisant l'établissement de la pièce d'identité, avec la photocopie de sa pièce d'identité.

Retrait des titres biométriques :

Sans prise de rendez-vous, uniquement :

- Jeudi de 9h à 11h45
- Samedi de 10h à 11h45

IMPORTANT : Présence obligatoire du demandeur majeur et du mineur à partir de 12 ans accompagné du même parent qui a signé lors de la demande en tant que représentant légal.

Les anciens titres (passeport et carte d'identité) sont récupérés au moment de la remise des titres.

CERTIFICAT DE NATIONALITÉ

Où s'adresser : Tribunal d'instance du lieu de résidence.

Pièces à fournir :

Carte d'identité ou passeport + justificatif de domicile de l'année. Livret de famille. Copie intégrale acte de naissance < 3 mois.

FRANCE IDENTITE (APPLICATION)

Ce nouveau service public permet de créer son identité numérique régaliennne. L'application FRANCE IDENTITE pour smartphone a vocation à prolonger les usages de la carte d'identité dans le monde numérique (prouver son identité lors de la démarche en ligne), mais aussi à permettre de nouveaux usages dans le monde physique (contrôles routiers par les forces de l'ordre, retrait de colis ...).

Conditions nécessaires pour utiliser France Identité :

- Une nouvelle carte d'identité au format carte bancaire
- Un smartphone Android avec le NFC ou iOS (Android 8.0 et iOS 16 minimum)
- Télécharger l'application FRANCE IDENTITE et générer le QR Code.
- Être Majeur e

Le compte certifié s'obtient après une vérification d'identité à la mairie sur présentation du QR Code et de la pièce d'identité sans prise de rendez-vous.

COPIE CONFORME

(uniquement pour les demandes formulées par une administration étrangère)

Où s'adresser : Mairie du domicile.

Pièces à fournir :

Présenter l'original et la photocopie + une pièce d'identité.



EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE BULLETIN N° 3

Où s'adresser : Sur le site www.casier-judiciaire.justice.gouv.fr pour compléter le formulaire CERFA_10071-14.pdf à renvoyer au Service du casier judiciaire national - 44317 Nantes Cedex 3.

Pièces à fournir : Une photocopie d'une pièce d'identité pour les personnes nées hors de France.

LÉGISLATION MATÉRIELLE DE SIGNATURE

Où s'adresser : Mairie.

Pièces à fournir : Se présenter en personne à la Mairie avec sa carte d'identité.

Pièces à fournir : Signature sur place.

AIDE JURIDICTIONNELLE, ATTESTATION D'ACCUEIL, DEMANDE DE LOGEMENT

Où s'adresser : Dossier à retirer et à déposer complété en mairie.

Retrouvez ces démarches sur
www.morainvilliers-bures.fr



FORMALITÉS LIÉES À L'URBANISME

Même dans les cas où la construction est dispensée d'autorisation, les pétitionnaires doivent se renseigner sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en Mairie pour en respecter la réglementation. Le PLUI est à la fois un document d'urbanisme réglementaire qui encadre l'évolution de la constructibilité des parcelles, et un véritable projet de ville à l'horizon de 10 à 15 ans. Le PLUI est consultable sur notre site : www.morainvilliers-bures.fr

○○○ A consulter :

- Une charte des couleurs et des matériaux est disponible en Mairie auprès du service urbanisme.
- Le Service de l'urbanisme et du cadastre reçoit uniquement le :
Lundi, Mardi et le Jeudi matin de 9h00 à 12h00
Courriel : urbanisme@morainvilliers-bures.fr

○○○ Sont soumis à permis de construire :

- Toute construction dont la surface de plancher est supérieure à 40m².
- Tous travaux modifiant la structure ou la façade d'un bâtiment.
- Les piscines non couvertes dont la surface de bassin est supérieure à 100m².

○○○ Sont soumis à permis d'aménager :

- Les lotissements > à 2 lots, prévoyants la réalisation de voies ou des espaces communs.
- Les terrains de camping dont accueil > à 20 personnes ou > à 6 tentes.
- Les terrains aménagés pour la pratique des sports ou loisirs motorisés.
- Les golfs d'une superficie > ou égale à 25 hectares.
- Les affouillements et exhaussements du sol d'une hauteur > à 2m et d'une superficie > ou égale à 100m².

o o o Sont soumis à permis de démolir :

- Toute intervention sur un élément bâti (construction, mur, lavoir...) entraînant sa destruction ou le rendant inutilisable.

o o o Sont soumis à déclaration préalable :

- Division foncier bâtiment.
- Les constructions créant une surface de plancher inférieure ou égale à 40m². Le permis de construire est exigé quand les travaux portent la surface totale de construction à plus de 150m² et impliquent donc le recours à un architecte.
- Les abris de jardin de plus de 5 m².
- Les murs, quelle que soit la hauteur.
- Les piscines non couvertes dont la surface du bassin est inférieure ou égale à 100m².
- Les chassis et serres dont la hauteur est comprise entre 1m80 et 4 m et dont la surface au sol ne dépasse pas 2 000m².
- Les changements de destination d'un bâtiment existant.
- Les travaux de ravalement et travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment (portes, fenêtres, volets, toiture).
- Les coupes et abattages d'arbres dans les espaces boisés classés au PLU.
- Les clôtures sur voie.

o o o Sont soumises à autorisation de voirie :

- Toutes occupations du domaine public qu'il s'agisse de matériel de chantier, de palissade, d'échafaudage ou de bennes de gravats.



DEPUIS 2025

o o o Les nouvelles références CERFAS avec introduction de CERFAS pour les demandes de modifications et transfert des demandes de déclarations préalables et permis d'aménager :

- Demande de modification d'une non-opposition à déclaration préalable en cours de validité ou de régularisation est établie conformément au formulaire CERFA 16700 (Article A431-3-1 du CU),
- Demande de transfert d'une non-opposition à déclaration préalable en cours de validité est établie conformément au formulaire CERFA 16701. (Article A431-3-2 du CU),
- Demande de modification d'un permis d'aménager en cours de validité ou de régularisation est établie conformément au CERFA 16700 (Article A441-7 du CU).

o o o L'introduction des DP « A » et DP « C »

Le présent arrêté introduit deux nouveaux régimes de demandes de déclarations préalables :

- **DP A** = La déclaration préalable portant **sur un projet d'aménagement** prévue aux articles R. 421-23 à R. 421-25 est établie conformément au formulaire Cerfa 16703. (Article A441-1 du CU),
- **DP C** = La déclaration préalable portant **sur un projet de construction** prévue aux articles R. 421-9 à R. 421-12 et R. 421-17, R. 421-17-1 est établie conformément au formulaire Cerfa 16702. (Article A431-1 du CU).

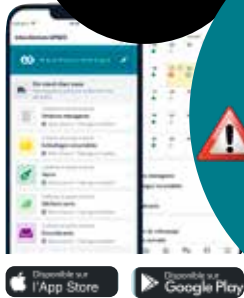
TRI SÉLECTIF ET COLLECTE DES DÉCHETS



RENDEZ-VOUS SUR **GPSEO.FR**
01 30 33 90 00
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et
de 14h00 à 17h00



TOUTE L'INFO
SUR L'APP
**INFOS DÉCHETS -
GPSEO**



ASTUCE !
IMPRIMEZ VOTRE
CALENDRIER DE COLLECTE
PERSONNALISÉ DEPUIS LE SITE
GPSEO.FR RUBRIQUE **GÉRER
SES DÉCHETS**



A NOTER : Les poubelles
doivent être sorties les jours
de collecte et rentrées
le soir même sous
peine d'amende.



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Toutes les informations pratiques (modalités d'inscription, composition du kit de compostage, déroulé d'une opération de distribution...) figurent sur cette page : <https://gpseo.fr/article/campagne-gpseo-pour-lacquisition-dun-composteur-individuel>.



RECYCLAGE DU VERRE

Depuis le 1^{er} octobre 2024, la gestion des déchets en Verre se fait désormais **en apport volontaire dans les conteneurs à verre**.



ACCÈS DÉCHÈTERIE



**ORGEVAL :
SITE
ENTIÈREMENT
RÉNOVÉ
DÉBUT 2025.**

HORAIRES

o **HIVER (du 1^{er} novembre au 31 mars) :**

Lundi, samedi et dimanche :
9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h00

Mardi : 9h00 - 12h00

Vendredi : 13h30 - 17h00

o **ÉTÉ (du 1^{er} avril au 31 octobre) :**

Lundi, samedi :
9h00 - 12h00 et 13h30 - 18h00

Mardi : 9h00 - 12h00

Vendredi : 13h30 - 18h00

Dimanche : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h00

**Ouvert les jours fériés sauf le 1^{er} janvier,
le 1^{er} mai et le 25 décembre.**

**> Accès déchèterie jusqu'à
15 minutes avant la fermeture.**

CD 45, route des Alluets - 78630 Orgeval

Renseignements : 01 39 75 50 98

DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES

Les habitants des 73 communes de la communauté urbaine GPSEO ont accès à l'ensemble des 11 déchèteries du territoire.

Voir les déchets acceptés dans chaque déchèterie : <https://gpseo.fr/vivre-et-habiter/maîtrise-des-dechets/decheteries-et-ressourceries>

Nouveau ! Mise en place d'un système d'accès par lecture des plaques d'immatriculation.

Démarche de demande d'accès sur :
<https://formulaires.demarches.gpseo.fr/dechets-copie/demande-d-acces-decheterie/>



Dépôt exceptionnel (déménagement, décès) :

La demande de dépôt exceptionnel doit être sollicitée 2 jours ouvrés avant la date souhaitée via le formulaire en ligne sur <https://formulaires.demarches.gpseo.fr/dechets-copie/depot-exceptionnel-en-decheterie/>



RECYCLAGE DE VETEMENTS :

2 Bornes de Collecte

LE RELAIS sont installées Parking du Château de Bures et Parking de la Mairie à Morainvilliers.

RÉCUPÉRATEUR DE PILES :

Les piles usagées peuvent être déposées dans un container spécifique en Mairie



3 ressourceries existent sur le territoire et sont soutenues par la communauté urbaine : AptiPrix à Mantes-la-Jolie, La Gerbe à Ecqueville et Emmaüs à Follainville-Dennemont. Elles vous permettent de déposer les objets dont vous ne vous servez plus. Réparés puis réutilisés ou revendus, ils auront droit à une seconde vie.

LOCATION DE SALLES



Sous certaines conditions, la municipalité propose des salles à la location pour des réunions, événements familiaux, manifestations. Pour toute réservation, les associations et les particuliers doivent s'adresser au secrétariat de la mairie. La Mairie prête la salle aux associations du village pour y exercer leurs activités.

LA SALLE DES LOISIRS

Superficie : 228m²

Nombre de personnes : 130 personnes

Équipements :

- 15 tables rondes (160 cm de diamètre pour 8 pers.)
- 10 tables rectangulaires (150 x 75 cm)
- 160 chaises environ

Cuisine de 32,50m² équipée de :

- 2 grands fours (pour réchauffer les plats uniquement)
- Petit lave-vaisselle industriel
- 3 grands réfrigérateurs
- Petit congélateur
- Micro-ondes

--> La vaisselle n'est pas fournie

Prix habitants de la commune* :

- 450 € le week-end complet, le samedi et/ou le dimanche
- 300 € une journée hors week-end

Prix extérieurs de la commune* :

- 1 300 € le week-end, le samedi et/ou le dimanche
- 600 € une journée hors week-end

(*) Tarif en vigueur au 1^{er} juin 2026



LA SALLE ASSOCIATIVE

Superficie : 31m²

Nombre de personnes : 30 personnes

Équipements :

- 6 tables rectangulaires (150 x 75 cm)
- 20 chaises environ

Location uniquement aux habitants de la commune* :

- 150 € par jour

Pour tout renseignement sur la disponibilité et la réservation, joindre la Mairie au 01 39 75 87 53

ou par courriel :

communication@morainvilliers-bures.fr

et depuis le site internet de la Mairie, rubrique MES LOISIRS > Location de salles.



TARIFS COMMUNAUX

CIMETIÈRES

Il existe 2 cimetières à Morainvilliers

- o Ancien Cimetière
Rue de la Grande Haie, Morainvilliers
- o Nouveau Cimetière & Espace cinéraire
Rue de la Fosse Rouge, Morainvilliers

Le nouveau cimetière est doté d'un espace cinéraire qui est composé d'un Columbarium, de Cavurnes et d'un Jardin du Souvenir.

- o Concession funéraire* :
30 ans : 550 €
50 ans : 850 €
- o Espace cinéraire* :
15 ans : 550 €
30 ans : 850 €

(*) Tarif en vigueur au 1^{er} juin 2026



- o Qui peut se faire inhumer au cimetière ?
 - Les personnes décédées sur le territoire de la commune quel que soit leur domicile.
 - Les personnes domiciliées dans la commune quel que soit le lieu où elles sont décédées.
 - Les personnes ayant droit à l'inhumation dans une sépulture de famille située dans le cimetière communal quel que soit leur domicile et le lieu de leur décès.

Par sépulture, il faut entendre :

Inhumation dans une concession.

Dépôt d'une urne dans une case du columbarium.

Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir.



Mes Loisirs

■ Lieux et équipements de loisirs	62
■ Associations de Loisirs	65
■ Associations Patriotiques	67
■ Associations d'Entraides	68
■ Associations Sportives	69
■ Associations Diverses	70



LIEUX ET ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS

La commune dispose de spacieux espaces verts autour de la Mairie ou de la Place du Château de Bures ainsi que de nombreux sentiers de balades en plaine et en forêt. Une continuité piétonne fait également le lien et sécurise les promeneurs entre les deux villages de Morainvilliers et Bures en passant par la Rue de la Vallée Maria et la Rue de la Croix de l'Orme.

A MORAINVILLIERS



o o o La Salle des loisirs

Salle des fêtes et d'animations, la salle des loisirs accueille des associations et peut être louée aux particuliers.



o o o Le complexe sportif l'Arlésienne

Cet espace regroupe une salle associative et une salle de sport. Il se situe à côté de la Salle des loisirs.



o o o Terrain de pétanque

Près de la place de l'église.



o o o Aires de jeux

A côté de la Salle des sports (dite l'Arlésienne) et Allée de la Fontaine Tomasse..



o o o Table de Ping-Pong

Près de la place de l'église.



o o o Terrain de Tennis

Allée de la Fontaine Tomasse



o o o Panier de basket

Place de l'Église.



o o o Pelouse de la Mairie et Parc aux Libellules

Espaces verts ouverts au public tout autour de la Mairie et de la salle des loisirs.

A BURES



o o o Aire de jeux

A côté de la garderie, Place du Château.



o o o Terrain de pétanque

Derrière l'aire de jeux.



o o o Terrain de basket

Place du Château.



o o o Terrains de Tennis couverts et Padel

Rue de Bellevue.



o o o Terrain de foot

Place du Château.



ASSOCIATIONS DE LOISIRS

AFLMB

Association Fêtes et Loisirs de Morainvilliers Bures
Activité : Cette association 1901 organise les fêtes du village, brocante, St-Jean, Salon de Noël, week-end sportif du Vieux lavoir (multi sports), spectacle pour enfants ou autres... voyages jeunes et moins jeunes, soirées...

Président : Sylvie CANDONI

Téléphone : 07 77 72 78 47

Adresse : Mairie de Morainvilliers

ALBM - AMITIÉS, LOISIRS BURES-MORAINVILLIERS

Activité : Travaux manuels : patchwork, visites culturelles organisées dans l'année, tarot.

Présidente : Martine VALLA

Téléphone : 01 39 75 51 05 / 06 15 12 25 95

Adresse : Mairie de Morainvilliers

ARABESQUE

Enfants à partir de 4 ans : Anglais, Initiation à la danse classique, Théâtre (contes), Soutien scolaire.

Adolescents : Anglais avec préparation aux examens, Soutien scolaire, Dessin, Peinture.

Adultes : Fit Body, Remise en forme, Coaching 2 /3 personnes ou individuel, Anglais tous niveaux, Dessin, Peinture, Aquarelle.

Pour adultes, adolescents et résidents étrangers : Cours de Français tous niveaux.

Présidente : Anne MELKA

Téléphone : 01 39 75 30 15

BUR'ANIMATION

Activité : Travaux manuels, couture, broderie, tricot, crochet, jeux de société.

Présidente : Mireille NEVE

mireille.neve@orange.fr

Téléphone : 01 39 75 31 54

Adresse : 10, rue de l'Hermitage

Mes Loisirs



BMB

Bibliothèque de Morainvilliers/Bures
biblibmb@gmail.com

Présidente : Marie-Louise BATAILLE

Téléphone : 01 39 75 88 84

o Bibliothèque Bures :

Horaires :

Mardi : 16h35 (16h30 pour les élèves)/18h30*

Vendredi : 16h35 (16h30 pour les élèves)/18h00*

Samedi : 10h00/12h30*

Téléphone aux heures d'ouverture

01 39 19 60 88

Adresse :

Dans l'école élémentaire
5, rue de la Croix de l'Orme

o Bibliothèque de Morainvilliers :

Horaires :

Mercredi : 14h00/18h00*

Jeudi : 16h00/18h00*

Samedi : 10h00/12h30*

Téléphone aux heures d'ouverture

01 39 08 01 34

Adresse :

Rdc Maison des Associations
1, rue de la Vallée Maria

* Sauf pendant les vacances scolaires

TEMPS LIBRE

www.tempslibre.org

contact@tempslibre.org

Activité : Cours d'enfants, adolescents et adultes.

- Danse
- Éveil aux Sports et École de Sport
- Gym d'entretien, Tonic, Douce, Stretching
- Bien être Sénior
- Zumba
- Judo
- Marche Nordique
- Yoga
- Anglais
- Arts plastiques/dessin peinture
- Ateliers créatifs adultes : Mosaïque, réfection de sièges, peinture...
- Pastel
- Couture
- Atelier Déco d'intérieur à thèmes
- Musique, Formation musicale, Éveil et instruments
- Théâtre enfants-ados

Président : Yann AUGER

Téléphone : 07 81 06 25 30 / 01 83 57 93 25 (bureau)

Adresse : Mairie de Morainvilliers



ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES



o o o ACPG-CATM-OPEX de l'ex Seine & Oise

Activité : Association des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, TOE, OPEX, veuves et sympathisants de l'ex Seine et Oise - Section Orgeval.

Présidente : Nadine LEGENDRE

Téléphone : 06 25 02 14 85

Adresse : Orgeval



o o o FNACA

Activité : Fédération des Anciens Combattants

Président : Jean-Pierre BLANC

Téléphone : 01 34 75 56 82

Adresse : 12, rue Beauregard - 78920 Ecquevilly

o o o GMCO

Activité : Le Groupement du Matériel de Collection Overlord (GMCO) est une association qui a pour but de réunir des collectionneurs de véhicules militaires anciens en lien avec leur environnement (uniformes, accessoires...) et contribuer à rendre hommage à ceux qui ont défendu la liberté de la France en participant à des cérémonies patriotiques de commémoration.

Président : Mathieu PADEL

Téléphone : 06 13 59 74 91

www.facebook.com/groups/GMCO78



ASSOCIATIONS D'ENTRAIDES



CLUB DE L'AMITIÉ ORGEVAL

clubamitieorgeval78@gmail.com

Activité : Séniors de Morainvilliers, Orgeval et Alluets-le-Roi

Présidente : Thérèse COCHARD

Adresse : Mairie d'Orgeval
123, av. du Dr Maurer - 78630 Orgeval



DEVENIR BÉNÉVOLE ?

Vous voulez vous investir dans une activité associative qui vous attire ?
Vivre une expérience enrichissante et pleine de sens ?

N'hésitez pas à donner un peu de votre temps !

Contactez les associations pour en discuter.



ASSOCIATIONS SPORTIVES

ASM

Association sportive Morainvilliers

551123@piff.fr

Activité : Football (enfants et adultes)

Président : Bruno LEDUC

Téléphone : 06 80 98 24 57

Adresse : Mairie de Morainvilliers

LES RANDONNEURS DE MORAINVILLIERS

Activité : Sorties régulières le dimanche matin en Ile de France de 9h à 11h.

Au programme des sorties du dimanche matin : Une marche longue d'environ 20kms un jeudi par mois. Et à partir du printemps, une marche d'environ 15kms avec pique-nique également un jeudi par mois

Présidente : Martine DUSCH

Téléphone : 06 13 53 34 91

Adresse : Mairie de Morainvilliers

TCMB

Tennis Club de Morainvilliers-Bures

www.tcmb.fr

contact@tcmb.fr

Activité : Tennis

Président : Daniel HUREL

Trésorier : Cyril SABY

Secrétaire : Stéphanie HODOUIN

Téléphone : 06 22 70 79 28

Adresse : Mairie de Morainvilliers

TEMPS LIBRE

www.tempslibre.org

Plus d'information : Page 66

VO2 RIVES DE SEINE

www.vo2rds.com

vo2rs@laposte.net

Activité : Club intercommunal affilié à la Fédération française d'Athlétisme. La philosophie du club est fondée sur l'esprit de groupe et la convivialité.

Président : Laurent CONDETTE

Téléphone : 06 40 10 96 80

Adresse : 2 Rue du bas de Breteuil – 78670 Médan

YVELINES COUNTRY

www.yvelines-country.net

yvelinescountry@yahoo.fr

Activité : Cours de danses en ligne / Country Western.

Président : Christian BRUGNET

Marie-France BONIN

Téléphone : 06 37 37 76 62 / 06 62 11 18 48

Adresse : 7, sente des Coins - 78540 Vernouillet



ASSOCIATIONS DIVERSES

ASSOCIATION DE CHASSE

Activité : Chasse sur Bures et sur Morainvilliers

Président : Daniel GOULIER

Téléphone : 06 08 45 04 01

Adresse : 30 Sente de la Grotte, 78150 TRIEL SUR SEINE

Adjoint : Victor Fantino

Téléphone : 06 71 23 43 61

Pour être informé en temps réel des zones de chasse, téléchargez l'application gratuite Melckone, mise en place par le département des Yvelines et la commune.



ADER A13

Activité : Association de Défense des Riverains de l'A13

Président : Yann AUGER

Téléphone : 01 39 08 05 67

Adresse : 3, rue de la Croix de l'Orme

An illustration featuring two hunters in traditional gear (one in orange, one in yellow) standing next to a smartphone displaying the Melckone app interface. The app screen shows a forest scene and the text 'Melckone', 'Bienvenue dans Melckone', and 'EXPLORER'. To the right, there are logos for 'Yvelines Le Département' and 'Melckone', along with QR codes for downloading the app from the App Store and Google Play.



morainvilliers-bures.fr



[villedemorainvilliersBures](https://www.facebook.com/villedemorainvilliersBures)



[@ville_de_morainvilliers_bures](https://www.instagram.com/@ville_de_morainvilliers_bures)

MORAINVILLIERS
BURES





La Municipalité de Morainvilliers-Bures a édité ce guide grâce à la collaboration des annonceurs publicitaires. Consultez-les pour vos achats en vous recommandant de cet ouvrage, ils ne manqueront pas de vous réserver le meilleur accueil.

Agencement intérieur

Quadro - Tel.: 01 39 75 31 56 4^{ème} couv

Audioprothésiste

Entendre - Tel.: 01 85 47 07 07 36

Chauffage, Plomberie, Climatisation

Sébastien PRAS - Tel.: 06 01 73 08 98 3^{ème} couv

Electricité

Itelec - Tel.: 06 12 05 94 44 4

Entretien et Nettoyage

SEGI Propreté - Tel.: 01 34 75 73 00 24

Entreprise de bâtiment

SARL Victor - Tel.: 01 30 04 23 44 24

Fenêtres, portes, portails

Fermature production - Tel.: 01 30 74 00 42 4

Immobilier

IAD Thomas Pedrot - Tel.: 06 75 74 91 56 4^{ème} couv

IAD Sophie Chauvin - Tel.: 06 62 80 59 38 4^{ème} couv

Matériel Médical

Distri Club Médical - Tel.: 01 72 54 77 07 36

Peinture

Viseu Peinture - Tel.: 01 39 75 20 53 24

Pompes funèbres

Pompes funèbres Alain Padel - Tel.: 01 30 90 88 67 24

Service à la personne

Free Dom - Tel.: 09 75 81 13 35 36

Senior Compagnie - Tel.: 01 39 11 13 35 36

Supermarché

Marché Frais - Tel.: 01 39 19 18 70 2^{ème} couv

CocciMarket - Tel.: 01 39 11 30 10 2

Taxi

Taxi Anthony Carvalho - Tel.: 06 14 69 87 87 33

**Si vous voulez devenir annonceur,
merci de contacter :**

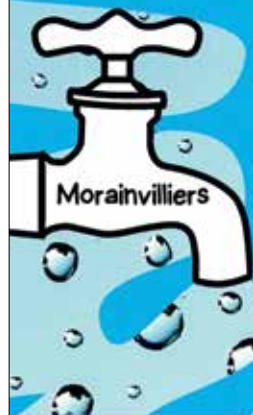
LVC COMMUNICATION - 06 11 59 05 32



lvccommunication@orange.fr

Sébastien PRAS

L'artisan à votre service



06 01 73 08 98



contact@sebastien-pras.fr



[sebastien-pras.fr](https://www.sebastien-pras.fr)

PLOMBERIE

Pose / Maintenance / Dépannage

CHAUFFAGE

Installation / Entretien annuel / Dépannage

ÉNERGIES RENOUVELABLES (agrée Qualipac)

Pompe à chaleur et climatisation

Installation / Mise en service / Entretien

CRÉATION DE SALLE DE BAIN

Projet en 3D / Réalisation totale par nos soins

Concrétisons ensemble vos projets immobiliers

Vos conseillers en immobilier à Morainvilliers et ses alentours

Sophie CHAUVIN
06 62 80 59 38

sophie.chauvin@ladfrance.fr



Thomas PEDROT
06 75 74 91 56

thomas.pedrot@ladfrance.fr



Retrouvez
nos vitrines digitales
en scannant nos QR code



IAD
IMMOBILIER




Mandataires indépendants en immobilier. Agents commerciaux EI de la SAS IAD Immobilier, au RSAC de Versailles, sous les numéros 3093355414 pour Sophie Chauvin et 309770050 pour Thomas Pedrot (sans détention de fonds). Titulaires de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IAD France SAS.

AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR
100% SUR-MESURE DANS
100% DE LA MAISON

Quadro
Intérieurs sur-mesure



QUADRO
ORGEVAL
1560 route des 40 sous
orgeval@magasin-quadro.fr
01 39 75 31 56

   • quadro.fr



QUADRO
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
53 rue de Paris
stgermain@magasin-quadro.fr
01 30 61 62 81

Un savoir-faire français depuis 1988